Association de Professionnels
AdP- Villes en développement

Les migrants, les réfugiés et la ville

Vendredi 23 septembre 2016
Journée de l'association des professionnels
AdP – Villes en Développement

Accueilli par l'EIVP
(Ecole des Ingénieurs de la Ville de Paris)

DOCUMENT PREPARATOIRE

Document préparé par Igor Karpinski
Sous la direction de Dorra Ghrab

SOMMAIRE

Programme de la journée **1**

Avant-propos **2**

Biographies des intervenants **3**

Textes préparatoires et références bibliographiques **8**

I. Entre urgence et temps long **10**

A. Les périphéries urbaines comme refuges **10**

Référence N°1/ Vers les franges urbaines 10

Référence N°2/ La prolifération des quartiers précaires 11

Référence N°3/ Réfugiés en milieu urbain en Thaïlande 12

Référence N°4/ Des populations invisibles 13

B. L'urbanité des camps **14**

Référence N°5/ Une vie sous perfusion humanitaire 14

Référence N°6/ Des « hors-lieux » 16

Référence N°7/ L'appropriation du camp 17

Référence N°8/ De nouvelles formes de villes : les camps de réfugiés 17

II. Intégrer les camps et les quartiers de réfugiés et migrants dans la ville **18**

A. L'agrégation progressive des quartiers et camps de migrants et réfugiés **18**

Référence N°9/ Al Buss, du camp de réfugiés au quartier de réfugiés. 19

Référence N°10/ Les limites de la planification des camps : Comparaison entre un camp formel (Corail) et un camp informel (Canaan) en Haïti. 20

B. Pour une ville plus inclusive **22**

Référence N°11/ L'intégration des populations par les documents de planification. 23

Référence N°12/ Trouver des alternatives aux camps ... 24

III. Les migrants, les réfugiés et l'économie **25**

A. Une insertion économique contrariée **26**

Référence N°13/ Les biais à l'insertion économique des migrant et réfugiés en Colombie. 26

Référence N°14/ Organisation économique du camp de Kakuma, Kenya. 27

B. Opportunité ou fardeau pour l'économie locale ? . **29**

Référence N°15/ Mesurer l'impact économique des migrants et réfugiés. 29

Référence N°16/ Un impact économique conséquent 30

Référence N°17/ Un facteur de développement local ? .. 31

Bibliographie **33**

Programme de la journée

Vendredi 23 Septembre 8h30-12h45

8h30 – **Accueil et inscriptions des participants**

9h – **Accueil et introductions**
YOUSSEF DIAB, EIVP, DIRECTEUR SCIENTIFIQUE
BENJAMIN MICHELON, PRESIDENT D'ADP VILLES EN DEVELOPPEMENT

9h10 – **Les migrations en chiffres**
IGOR KARPINSKI, ADP VILLES EN DEVELOPPEMENT

9 h 30 – ***Table 1 : De l'urgence au temps long***

Gérer l'urgence
ANTOINE PEIGNEY, CONSULTANT HUMANITAIRE DANS L'AIDE AU DEVELOPPEMENT

Urgence et attente : Une enquête sur le temps dans les camps contemporains
MICHEL AGIER, EHESS, DIRECTEUR DE RECHERCHE

Dichotomie des temporalités dans la notion de logement transitoire
ASTRID LENOIR, ARCHITECTE.

11h45 – Pause

12h – **Intégrer les migrants et réfugiés au marché du travail local**
LISA REUDENBACH, CITIES ALLIANCE

12h45 – Déjeuner buffet

Vendredi 23 Septembre 14h30-17h

14h30 – ***Table 2 : L'apport de la planification***

Intégrer les déplacés internes dans la ville
ANNE BURLAT, GROUPE URD, SPECIALISTE DES QUESTIONS URBAINES ET D'HABITAT

Des projets urbains pour une ville plus inclusive
MAGGIE CAZAL, URBANISTES SANS FRONTIERES, FONDATRICE

15h45 – Pause

16h – 17h – **Les migrations, nouveaux enjeux**
FRANCOIS GEMENNE, DIRECTEUR EXECUTIF DU PROGRAMME DE RECHERCHE INTERDISCIPLINAIRE « POLITIQUES DE LA TERRE » A SCIENCES PO (MEDIALAB)

17h00 – **Synthèse et clôture**

Journée animée par François Noisette

Avant-propos

Géraldine Barbé[1], Igor Karpinski[2] et François Noisette[3]

La « crise des migrants » qui frappe l'Europe depuis plusieurs années, et tout particulièrement depuis 2015 avec l'arrivée de réfugiés en provenance de Syrie, remet sur le devant de la scène un sujet ancien et qui touche de nombreux pays. Ce phénomène connaît une hausse sans précédent dans le monde. La Banque Mondiale estime à plus de 250 millions le nombre de personnes vivant au-delà de leurs frontières en 2015 et parmi elles, selon l'UNHCR, 21,3 millions ont le statut de réfugié. Par ailleurs, on dénombre 40,8 millions de déplacés internes et 3,2 millions de demandeurs d'asile. Ces chiffres devraient croitre au cours des décennies à venir, notamment en raison des désordres climatiques. On voit apparaître la notion de réfugié climatique, qui aurait pu couvrir les exodes massifs de paysans du Sahel lors des grandes sécheresses.

Si depuis le 1er janvier 2015, l'Europe, peuplée de 510 millions d'habitants, a vu entrer 1,1 millions de migrants et réfugiés au sein de ses frontières, le rapport est plutôt faible en comparaison au Liban dont le nombre de réfugiés (1,2 millions) correspond à 20% de sa population. Par ailleurs, l'Asie est le continent le plus concerné par les déplacements internes, causés principalement par les catastrophes climatiques. L'IDMC (Internal Displacement Monitoring Center) a comptabilisé 16,3 millions de déplacements internes en Asie en 2015.

Ces arrivées massives et soudaines constituent un problème urbain spécifique. En effet, la brutalité des exodes conduit à l'installation rapide dans des espaces limités de populations importantes. Par leur densité, ces établissements humains sont, de fait, des villes. Cependant, les modalités d'accueil, d'installation, puis de gestion peuvent être très différentes selon les situations. On peut, en première approximation, distinguer trois types d'installation : au sein d'une ville préexistante, dans un camp organisé et structuré de manière officielle ou dans un camp informel et improvisé. On comprend bien que les questions foncières, économiques, politiques et sociales sont très différentes dans ces trois situations types.

Les approches des spécialistes de l'urbain peuvent-elles contribuer à mieux gérer ces arrivées de personnes déplacées ? Que peuvent apprendre les professionnels de l'urbain de l'expérience de ces villes réputées provisoires, mais aussi les chocs induits par les arrivées massives dans des villes constituées ? Trois entrées sont proposées pour aborder ces questions d'autant plus difficiles qu'elles doivent souvent être traitées à chaud, ou dans l'indifférence la plus générale, éclairées par l'arrière plan de la crise qui a généré le déplacement.

[1] Responsable du suivi des copropriétés à la Mairie de Sarcelles
[2] Etudiant à l'Ecole d'Urbanisme de Paris
[3] Consultant, président de Kalutere Polis, trésorier de l'AdP - Villes en Développement

Biographies des intervenants

Michel Agier

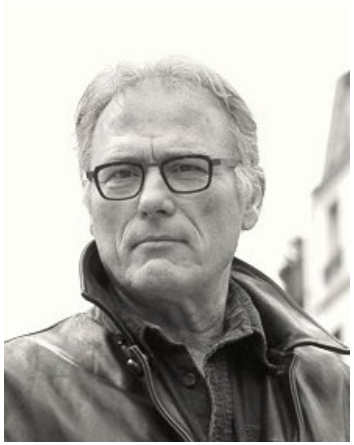

Michel Agier est ethnologue et anthropologue. Directeur de recherche à l'Institut de recherche pour le développement et Directeur d'Études à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS). Ses recherches portent sur les relations entre la mondialisation humaine, les conditions et lieux de l'exil, et la formation de nouveaux contextes urbains. Michel Agier a mené des recherches dans des grandes villes d'Afrique et d'Amérique latine : Lomé, Douala, Salvador de Bahia, Cali. Ses enquêtes se sont déroulées dans des quartiers et milieux sociaux marginaux, subalternes ou précaires.

Depuis 2000, ses enseignements et recherches se sont orientés vers une anthropologie des déplacements et des logiques urbaines. Ses enquêtes portent sur les espaces de regroupement des personnes déplacées, réfugiées et exilées, d'abord en Colombie puis en Afrique noire, au Proche-Orient et en Europe : périphéries urbaines accueillant les déplacés internes, camps de réfugiés et de déplacés, zones de transit, campements et squats.

Deux aspects conjoints sont analysés et mis en relation dans l'ensemble de ces recherches : d'une part la production des figures de « l'étranger » dans différents contextes nationaux et urbains ; d'autre part la formation et la stabilisation des marges et des espaces de frontière – camps, zones de transit, occupations urbaines illégales – comme contextes urbains en devenir.

Depuis avril 2016, il coordonne le projet de recherche collective « Babels – La ville comme frontière – Ce que les villes font aux migrants, ce que les migrants font à la ville », sélectionné et soutenu par l'ANR (Agence nationale de la recherche 2016-2018). Ce programme regroupe plus d'une trentaine de chercheurs qui mènent des enquêtes sur les thèmes des villes-frontières, villes-refuges et villes-carrefours en Europe et Méditerranée.

Ouvrages récents :

- Les migrants et nous. Comprendre Babel, CNRS éditions (col. Débats), 2016 (sortie 28/09/2016).
- Borderlands. Towards an Anthropology of Cosmopolitan Condition, Polity press, 2016.
- Anthropologie de la ville, PUF, 2015.
- Un Monde de camps (direction, avec la collaboration de Clara Lecadet), La Découverte, 2014.

Anne Burlat

Spécialiste des questions urbaines et d'habitat, Anne Burlat est Architecte DPLG et Docteure en Urbanisme et Aménagement de l'Université Lyon2. Sa formation est complétée par un mastère spécialisé (Mines ParisTech) sur la question des enjeux environnementaux.

Depuis 20 ans, elle travaille avec les différents acteurs impliqués dans le développement urbain, tant sur des projets de coopération (Asie, Afrique) que sur des projets de Solidarité internationale (Asie, Moyen-Orient) ou d'urbanisme en France (Grenoble métropole, Agence d'urbanisme). Elle a rejoint le groupe URD afin de

proposer un regard opérationnel sur le relèvement après une crise en milieu urbain.
Enfin, elle a récemment effectué (fev16) en équipe avec F.Grünewald, pour *Transparency international,* l'évaluation de l'éthique de la réponse humanitaire à la crise Ebola en Guinée et est en train de définir et organiser, pour l'AFD, un échange d'une délégation de développement urbain de Bangui (RCA) à Port au Prince (Haïti). Celui-ci défend la pertinence d'un échange de collectivités territoriales Sud-Sud, encadré par un acteur du Nord.

Maggie Cazal

Docteure en Urbanisme et Architecte DPLG, elle dirige depuis 2002 le bureau d'études CAZAL Architecture Urbanisme Environnement. Elle est, parallèlement, conférencière internationale dans le domaine du développement durable. Elle est la Présidente-Fondatrice de l'ONG USF Urbanistes Sans Frontières créée en juin 2004. L'objectif principal de cette organisation est d'apporter sa participation à l'échelle internationale dans les domaines de l'urbanisme et du développement durable des territoires. Elle a également créé le Club UCER (Urbaniser Construire Ethique et Responsable) en avril 2008, un réseau international de plus de 5000 professionnels qu'elle anime.

Youssef Diab

Youssef Diab est Professeur des universités en urbanisme et aménagement de l'espace à l'Université Paris est Marne la Vallée et directeur scientifique de l'Ecole des ingénieurs de la Ville de Paris.
Il est spécialiste de génie urbain. A ce titre, il a créé et dirigé le Laboratoire Génie Urbain, Environnement et Habitat et le master génie urbain de l'UPEM et a présidé le comité consultatif Villes de Demain du Commissariat Général à l'Investissement. Ces recherches sont à l'interface entre sciences de l'homme et les sciences de l'ingénieur. Il s'intéresse particulièrement aux relations entre génie urbain et développement urbain durable. A ce titre il a animé le programme de recherche Paris 2030. Il est l'auteur de plus d'une centaine de publications dans des revues et conférences internationales à comité de lecture. Ces dernières années, ces principales recherches concernent :

- la ville résiliente ou il a élaboré, avec son équipe de l'EIVP, des outils au service des collectivités territoriales et en particulier la ville de Paris.
- l'énergétique urbaine et les questions des îlots de chaleur en ville en proposant des leviers d'actions urbains pour une meilleure mise en place des politiques publiques.
- Les objets complexes en milieu urbain, en particulier les bâtiments de grande hauteur.

Il est ingénieur de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat à Lyon, docteur de l'INSA de Lyon en génie civil et titulaire d'une Habilitation à Diriger des Recherches en Urbanisme. Il a dirigé une vingtaine de thèses autour des questions de développement urbain durable dont quatre dédiées aux problématiques urbaines du Brésil, la Syrie et le Liban.

Enfin, Youssef DIAB enseigne dans plusieurs universités canadiennes et nord américaines, en particulier l'Université du Colorado à Boulder sur les questions de développement urbain durable dans le cadre d'un master interdisciplinaire.

François Gemenne

François Gemenne est chercheur en science politique à l'université de Liège (CEDEM) et à l'université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines (CEARC). Il est chercheur associé au CERI et directeur du projet « Politiques de la terre à l'épreuve de l'anthropocène » au Médialab de Sciences Po. Il est spécialiste de la géopolitique de l'environnement et de la gouvernance de la migration et donne des conférences sur ces questions dans diverses universités, dont Sciences Po (Paris et Grenoble), l'Université de Paris 13 et l'Université libre de Bruxelles.

Ses travaux de recherche traitent principalement des populations déplacées du fait des changements environnementaux ainsi que des politiques d'adaptation au changement climatique. Il a mené des études sur le terrain à la Nouvelle Orléans après l'ouragan Katrina, Tuvalu, en Chine, au Kirghizistan, aux Maldives, à Maurice et au Japon, après la catastrophe de Fukushima.

Il a été impliqué dans un grand nombre de projets de recherche internationaux sur ces questions, y compris le projet EACH-FOR, pour lequel il a supervisé la recherche en Asie-Pacifique et en Asie centrale. Il a également coordonné le projet Devast, l'un des premiers projets internationaux qui a examiné les conséquences sociales et politiques de la catastrophe de Fukushima.

Il a été consultant pour plusieurs organisations, dont l'Organisation internationale des migrations (OIM), la Banque asiatique de développement (BAD) ou encore la Banque mondiale.

Il est titulaire d'un doctorat conjoint en sciences politiques de Sciences Po Paris et de l'Université de Liège (Belgique). Il détient également une maîtrise en développement, environnement et sociétés de l'Université de Louvain, ainsi que d'un Master de Recherche en sciences politiques de la London School of Economics. Entre 2008 et 2010, il a reçu une bourse post-doctorale du Fonds AXA pour la Recherche. Il a publié dans diverses revues, y compris la science et de changements environnementaux mondiaux, et est l'auteur de quatre livres: «Controverses Climatiques, Science et Politiques '(. Édité avec E. Zaccaï et JM Decroly, en français, Presses de Sciences Po 2012),' anticiper verser Se adapter '(avec L. Tubiana et A. Magnan, en français, Pearson 2010), «Géopolitique du changement climatique» (en français, Armand Colin 2009), et «Nations et leurs histoires: Constructions et Représentations» (édité avec Susana Carvalho, Palgrave Macmillan 2009).

Igor Karpinski

Igor Karpinski suit depuis septembre 2016 les enseignements du Master 2 « Urbanisme et expertise internationale » à l'Ecole d'Urbanisme de Paris. Il étudie sur différentes thématiques des villes des pays en développement et a notamment effectué un mémoire de recherche traitant des conséquences de la décentralisation sur les pratiques de l'urbanisme au Burkina Faso. Il est également titulaire d'un Master en management de l'école Audencia Nantes.

Astrid Lenoir

Astrid Lenoir est une jeune architecte – chercheuse. Co-fondatrice et co-gérante de l'agence XYZ architectes, elle effectue en parallèle de sa pratique de l'architecture des recherches s'orientant essentiellement autour de la question du logement provisoire. Titulaire d'un master recherches en Histoire de l'Architecture et de ses territoires, ses recherches portaient initialement sur les cités de logements provisoires construites en France après la seconde Guerre Mondiale.

Après avoir travaillé quelques temps en Haïti, notamment au sein de l'ONG Architectes de l'Urgence, elle développe une réflexion plus poussée sur la question des abris temporaires mis en place en situation d'urgence, avec comme cas d'étude Port-au-Prince et sa banlieue après le séisme de 2010, en développant l'hypothèse d'un temporaire qui dure, image à la fois du renouveau et point bloquant d'un potentiel développement urbain. Elle publie à cette occasion l'article « Bâtir au contact du risque » dans la revue Le Philotope n°11 en juin 2015. Plus récemment elle s'implique à la fois concrètement et en tant que chercheur auprès des populations réfugiées en France.

Benjamin Michelon

Benjamin Michelon est sociologue et urbaniste. Il a rejoint le cabinet d'urbanisme Groupe Huit en 2012. Il est impliqué dans l'ensemble des phases des projets urbains (identification et évaluation ex-ante, mise en œuvre, évaluation ex-post), notamment dans des projets concernant la restructuration de quartiers précaires, l'adaptation au changement climatique ou encore les équipements publics (essentiellement marchands).

Benjamin Michelon a également effectué une thèse sur le sujet : « Planification urbaine et usages des quartiers précaires. Etudes de cas à Douala et à Kigali » à l'Ecole polytechniquefédérale de Lausanne.

Il est aujourd'hui ensaignant associé à l'Ecole d'urbanisme de Paris et président de l'association AdP – Villes en développement.

François Noisette

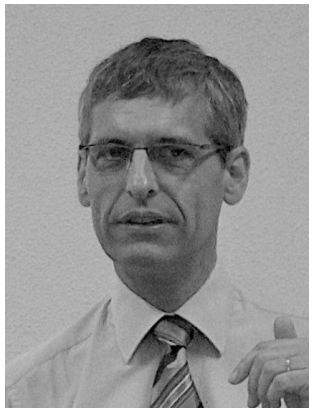

François Noisette, ingénieur général des ponts, des eaux et des forêts, fondateur de Kalutere Polis, a trente ans d'expérience dans le développement territorial et la gestion urbaine en France et dans les pays en développement.

Au cours de son parcours dans la fonction publique, François Noisette a assuré de nombreuses missions sur le terrain, notamment conseiller technique du Directeur de l'Urbanisme du Cameroun (1988-1989), Directeur général adjoint de la ville nouvelle de Sénart – France (1990-1993), Directeur de

la Division du Schéma Directeur de la région Ile de France – France (2000-2004), Directeur régional de l'Environnement en Auvergne (2006 – 2009) et Directeur général adjoint Rayonnement métropolitain et Développement durable à la Communauté urbaine de Bordeaux (2009-2012).
Il fut également conseiller technique de Mme Simone Veil, Ministre de la Santé, des Affaires Sociales et de la ville (1994-1995). De 1995 à 2000, il rejoint le ministère des Affaires étrangères – Direction de la coopération internationale – en tant que conseiller secteur urbain et infrastructures, avant de monter auprès du Directeur général une équipe dédiée à améliorer la coordination technique avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux. Spécialiste senior en management urbain à la Banque Mondiale, région Moyen Orient et Afrique du Nord (2004 – 2006), il a été impliqué ou a piloté des projets de développement urbain, notamment en Algérie, en Tunisie et en Egypte.
Par ailleurs, M. Noisette a présidé l'association française "AdP - Développement urbain et Coopération » (1996-2003), dont il est aujourd'hui trésorier. Il fut rédacteur en chef du bulletin "Villes en Développement" (1991-1993).

Antoine Peigney

Antoine Peigney a été entre 2002 et 2016 directeur des opérations internationales de la Croix-Rouge française. En 2005, sa responsabilité s'est élargie aux relations internationales.
Il était auparavant responsable du pôle opérationnel de la direction internationale depuis 1998, date de son entrée à la Croix-Rouge.
A sa sortie de l'Institut Bioforce, en 1990, il a effectué dix missions humanitaires au Liban, en Afrique, et dans les Balkans, pour les ONG Solidarités, Médecins du Monde, Action contre la faim, Terre des Hommes, Secours populaire français. Puis en 1995, il a été chargé des programmes Afrique pour l'ONG EquiLibre avant de rejoindre la Croix-Rouge française.

Lisa Reudenbach

Lisa Reudenbach est chargée d'analyses urbaines au secrétariat de Cities Alliance Secretariat à Bruxelles. Elle est en charge de la coordination du Catalytic Fund et supervise le Joint Work Programme d'Habitat III ainsi que le Tunisia Country Programme. Lisa est titulaire d'un Master en planification urbaine de la Technical University de Dortmund, Allemagne. Avant de s'engager chez Cities Alliance Lisa Reudenbach a travaillé pour GIZ (Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit) à Bonn en Allemagne. Elle y a suivi les initiatives pour la promotion du partage des expériences en matière de développement urbain durable entre les professionnels du monde entier. Elle a auparavant pris part à un programme d'un an et demi sur la thématique "Urban Development and Promotion of Democracy" pendant lequel elle a travaillé sur un projet pour le renforcement des villes et des municipalités au Maghreb avec GIZ. Dans un second temps, toujours lors de ce programme, elle a travaillé auprès auprès de la section « Local Government and Decentralisation » d'UN-Habitat à Nairobi au Kenya. Elle a pu développer pendant ses études son expérience dans les domaines du développement urbain, de la gestion des quartiers informels, de la mobilité au Bangladesh, en Tanzanie mais aussi au Brésil.

Textes préparatoires et références bibliographiques

Igor Karpinski

Introduction

Traiter de l'impact des migrations sur les villes requiert tout d'abord une connaissance des raisons et des ambitions qui poussent les populations concernées à quitter leur région ou pays d'origine. Ces raisons ou ambitions sont diverses. En découle des situations et des statuts différents – réfugié, demandeur d'asile, déplacés internes, migrants – et par conséquent des insertions dans les villes plus ou moins aisées.

Les populations n'ayant d'autres choix que de quitter leur territoire national pour survivre, en raison des conflits ou des catastrophes naturelles, peuvent obtenir le statut de réfugiés. La législation internationale et notamment la Convention de 1951 relative aux réfugiés définit cette notion de « réfugié ». Ce statut leur confère le droit à la protection de la part des Etats hôtes mais aussi du Haut commissariat aux réfugiés (HCR) dépendant des Nations unies. Aussi, ceux-ci ne peuvent être renvoyés par les Etats vers le danger qu'ils sont parvenus à fuir. Dans l'attente du traitement de leur demande d'obtention du statut de réfugié, ces populations sont qualifiées de demandeurs d'asile..

S'agissant des déplacés internes, ils ont fui leur pays pour des raisons similaires aux réfugiés, c'est-à-dire sans autre choix pour survivre (conflits, climat). Toutefois, ces derniers n'ont pas passé de frontières et restent sous la protection de leur gouvernement.

Les migrants, quant à eux, quittent le plus souvent leur pays volontairement, que ce soit de façon légale ou illégale. Contrairement aux réfugiés, ils peuvent, s'ils le désirent, retourner dans leur pays d'origine. On les appelle souvent les « migrants économiques ». Mais il convient de souligner que le facteur économique n'est pas l'unique raison motivant leur départ. Et certains fuient réellement leurs terres pour rester en vie, celles-ci n'étant plus exploitables en raison de grande sécheresse par exemple.

La Banque Mondiale estime à plus de 250 millions le nombre de migrants internationaux pour l'année 2015. D'après les Nations Unies, les migrants internes étaient 740 millions en 2009.

En 2015, le nombre de nouvelles personnes ayant été déplacées de force s'élève à plus de 12 millions. Au total, plus de 65 millions de personnes vivent aujourd'hui en dehors de leur région ou pays d'origine de façon contrainte. Si ces 65 millions de personnes étaient les habitants d'une même nation, ce serait le 20ème pays le plus peuplé au monde. La recrudescence des conflits armés et l'accentuation des phénomènes climatiques ont provoqué une augmentation considérable du nombre de déplacés. Entre 2012 et 2015, on compte 25 millions de déplacés de force en plus dans le monde. D'un autre côté, en 2015, 200.000 personnes ont pu rentrer dans leur pays ou région d'origine. Plus précisément, parmi ces 65 millions de déplacés de force, 41 millions sont des déplacés internes, alors que 21 millions sont des réfugiés et 3 millions sont demandeurs d'asile. Ces chiffres ne prennent toutefois pas en compte les migrants économiques qui n'ont pourtant parfois pas d'autres choix que de fuir pour assurer leur survie.

Les déplacements forcés de populations touchent particulièrement les pays les plus démunis. En effet, plus de 86% des réfugiés vivant sous le mandat du HCR sont des pays en développement. En 2015, plus de la moitié des réfugiés (54%) étaient originaires de seulement trois pays, à savoir la Syrie, l'Afghanistan et la Somalie tandis que la Turquie, le Pakistan et le Liban accueillaient la majorités des réfugiés mondiaux dont la moitié ont moins de 18 ans (HCR, 2015).

L'impact de ces migrations sur l'urbain est conséquent car les migrants et réfugiés se dirigent principalement vers les villes. Les pays en développement sont les plus concernés par ces enjeux. Chaque année, ce sont environ 66 millions de personnes qui migrent dans les zones urbaines des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire (UN DESA, 2014). Les migrants et réfugiés urbains sont fortement représentés parmi les citadins pauvres. Attirés par les opportunités que peuvent offrir les villes, ces derniers s'installent dans les périphéries urbaines, principalement dans des lieux vulnérables. Des quartiers précaires naissent et se développent ainsi.

Migrants et réfugiés sont alors confrontés à de grandes difficultés pour s'intégrer à la ville. Les mauvaises conditions sanitaires, la pauvreté, la situation illégale dans laquelle se trouvent de nombreux migrants ne leur permettent pas, une fois arrivés dans un pays hôte, d'améliorer leurs conditions de vie et de définitivement penser que l'objectif de survie est derrière eux. Attirés dans un premier temps par les possibilités de commerce informel, il se trouve qu'en raisons d'obstacles juridiques, culturels et sociaux, migrants et réfugiés urbains mettent plusieurs générations pour accéder à l'éducation, à des compétences reconnues et ainsi s'inscrire dans le commerce formel (Anirudh, 2014).

Dans certains cas, les gouvernements des pays hôtes mettent en place des camps, censés être provisoires afin de contrôler l'afflux de migrants et de réfugiés. L'enfermement dans ces camps et les règles strictes qui y sont érigées rendent d'autant plus difficile l'insertion des populations concernées dans la ville. Cette insertion n'est d'ailleurs bien souvent pas désirée par les pays hôtes, le HCR ne faisant qu'appliquer dans les camps les règles dictées par eux. Ainsi, s'implantent les camps que l'on compte aujourd'hui par milliers. Leurs dénominations varient suivant les pays dans lesquels ils se trouvent mais également suivant leur principale fonction. On trouve des camps de réfugiés ou de déplacés dans les pays du Sud, des zones de transit ou des camps de travailleurs dans les pays émergents ainsi que des "jungles" ou des centres de rétention administrative dans les pays du Nord.

Les camps gérés par le HCR abritent environ 17 millions des 65 millions de déracinés. Si ces derniers permettent aux organismes de pouvoir concentrer les aides humanitaires, les perspectives d'avenir pour les populations sont très limitées. Dans un certain nombre de camps, il est impossible pour elles de s'approprier un espace propre, ou bien même de sortir des camps ou de commercer.

Ce document préparatoire présente des éléments de réflexion déclinés en trois axes. Le premier est sociologique et pose un questionnement sur la temporalité, les situations d'urgence laissant peu à peu la place à la création de véritables villes. Le deuxième axe

interroge l'utilité des outils de planification dans ce contexte tandis que le troisième point pose la question de l'impact des migrants et des réfugiés dans leur région d'accueil.

I. Entre urgence et temps long

L'attention médiatique se concentre souvent sur les « habitants des camps ». Or, la plupart des migrants, réfugiés ou déplacés internes se trouvent dans les villes de façon dispersée. Ces derniers s'installent de façon informelle dans les interstices de la ville ou en périphérie des centres urbains.

Attirés par les opportunités que peuvent offrir les villes, réfugiés et migrants forment des quartiers précaires en bordure des villes. Ces quartiers précaires, de plus en plus nombreux dans le monde, abritent des populations dont les opportunités sont faibles du fait de leur vulnérabilité (en raison notamment des mauvaises conditions sanitaires ou encore de la peur de se faire arrêter).

La situation des camps est quelque peu différente. L'installation des populations y est ordonnée et contrôlée. La vie dans ces « hors-lieux » est dictée par des règles strictes et les libertés y sont considérablement limitées. Si ces situations sont censées être provisoires, elles perdurent pour de nombreux migrants. Les retours dans les pays d'origine sont très rares et dans certains camps peuvent se succéder trois générations.

Les défis des populations concernées, qu'elles soient « habitants des camps » ou « réfugiés urbains » sont, une fois la situation d'urgence passée, de s'approprier leur territoire malgré les nombreuses contraintes. En effet, les camps de réfugiés adoptent certaines caractéristiques des villes que les populations concernées s'approprient peu à peu.

A. Les périphéries urbaines comme refuges

Lorsqu'ils ne sont pas dirigés vers des camps, les migrants, réfugiés ou déplacés internes se déplacent la plupart du temps en direction des villes dans le but de s'y installer. La ville est synonyme d'opportunités leur permettant dans un premier temps d'assurer leur survie. Ces populations le plus souvent appauvries par la fuite de leur territoire d'origine s'installent dans les périphéries urbaines, aux marges des villes. Ainsi, des quartiers informels se mettent en place, parfois sur des territoires vulnérables. Si ces populations reléguées se heurtent d'abord à des difficultés d'intégration économique, elles sont également confrontées à des difficultés d'intégration sociale du fait de leurs conditions et de leurs statuts. Par ailleurs, leur dispersion dans l'espace urbain rend les potentielles interventions humanitaires plus complexes. Cette vie dans les franges urbaines rend les populations concernées à la fois invisibles et toujours plus vulnérables.

Référence N°1/ Vers les franges urbaines

LASSAILLY-JACOB Véronique. 2012. Réflexions autour des migrations forcées en Afrique sub-saharienne. sous la dir. de Céline Yolande Koffie-Bikpo Editions Universitaires Européenne.
https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00686897

La guerre et les crises écologiques ou économiques provoquent d'importantes redistributions de populations, notamment vers les villes qui ont une fonction de refuge. Les migrants forcés participent aussi à l'urbanisation des pays du Sud. Il y aurait plus de 2 millions de somaliens à Mogadiscio, pour la plus grande part des réfugiés chassés par les combats qui recherchent la protection des ONG ou des seigneurs de la guerre. De nombreux réfugiés, fuyant les zones de guerre ou d'insécurité, ont renforcé les flux à destination des villes en Sierra Leone, au Soudan, en RDC ainsi que sur les pourtours du Rwanda et du Burundi. Khartoum est devenu un cas exemplaire de l'utilisation de la violence d'État comme mode de régulation de la croissance urbaine (Lavergne M., 2005). Les migrants y affluent de tout le pays, victimes de la sécheresse, de la famine, de la guerre civile au Darfour et au Sud-Soudan. Les victimes premières de ces déplacements forcés sont les « déplacés » du Sud, populations non arabes et non musulmanes, exclues de l'intégration dans la ville. Or, ils peuvent difficilement revenir dans leur région d'origine ravagée par la guerre civile. Pourtant, de 1987 à 1995, les autorités ont procédé à 712 000 expulsions de Khartoum. Enfin, en Côte d'Ivoire, les déplacés de l'intérieur du pays sont partis en nombre vers Abidjan où tous avaient au moins une connexion familiale ou villageoise. La plupart sont toujours présents et survivent au jour le jour dans une situation de grande précarité. Les migrants forcés contribuent à une urbanisation de détresse dans le sens où celle-ci se traduit par un accroissement non maitrisé de la périphérie.

Référence N°2/ La prolifération des quartiers précaires

OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2015. Les migrants et les villes : de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité. Pp.47-48.
https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr2015_fr.pdf

La prolifération d'implantations sauvages surpeuplées et dépourvues d'éléments de confort indispensables, tels que l'eau, l'assainissement et le logement, explique dans une large mesure l'expansion des villes. La croissance des taudis est en partie l'expression d'un urbanisme non proactif.

Dans de nombreuses régions du monde, la prolifération des implantations sauvages est responsable de l'étalement géographique des villes durant presque tout le XXe siècle et au début du XXIe siècle. L'expansion des agglomérations urbaines sans accès à l'eau, à un assainissement adéquat, à un logement durable et à une surface habitable suffisante a contribué au développement des taudis. Aujourd'hui, on estime qu'environ 863 millions de personnes vivent dans des taudis, contre 650 millions en 1990 et 760 millions en 2000. En Afrique subsaharienne, 61,7 % de la population urbaine y habite. La figure ci-dessous illustre la proportion des populations urbaines vivant dans des taudis.

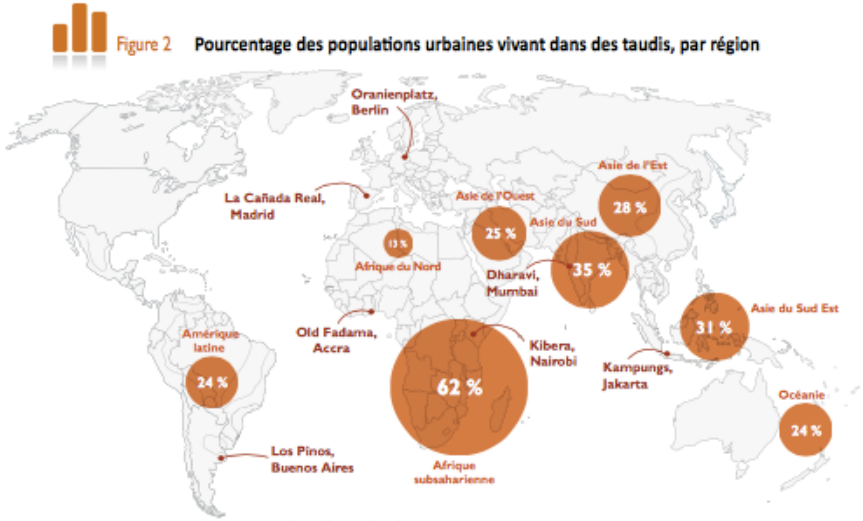

Des études récentes portent à croire que les migrants sont représentés de manière disproportionnée parmi les citadins pauvres dans ces implantations sauvages (Hoang, Truong et Dinh, 2013 ; Rigg, Nguyen et Luong, 2014). A Accra (Ghana), par exemple, 92 % des ménages de migrants vivent à Old Fadama, un taudis sans approvisionnement permanent en eau – celle-ci doit être achetée chaque jour ou tirée de puits avoisinants – et 94 % des migrants n'ont pas de toilettes chez eux (Awumbila, 2014). Dans de nombreuses villes des pays à faible revenu et à revenu intermédiaire, les implantations sauvages servent couramment de points d'entrée aux immigrants. Malgré la dureté des conditions de vie, les migrants parviennent à trouver une activité économique et des possibilités d'emploi pour améliorer leur bien-être actuel et leurs perspectives futures dans ces implantations sauvages ou les taudis, comme Kibera à Nairobi (Kenya) ou Old Fadama.

Dans les premiers modèles de migration, les possibilités informelles offertes dans les agglomérations urbaines étaient considérées comme une étape temporaire par laquelle les nouveaux migrants devaient passer avant de trouver un emploi dans le secteur formel. Or, les migrants mettent généralement plusieurs générations avant d'avoir les moyens d'investir dans l'éducation et l'acquisition de compétences, et les différences de situation entre les migrants récents et ceux installés de longue date peuvent être frappantes. Les implantations plus anciennes abritent souvent les descendants de migrants, tandis que les nouvelles ont tendance à abriter les migrants récents.

Référence N°3/ Réfugiés en milieu urbain en Thaïlande

DEN OTTER Vera. 2006. Demandeurs d'asile et réfugiés en milieu urbain. Forces Migration Revue n°28. Pp.49.
http://www.fmreview.org/sites/fmr/files/FMRdownloads/fr/pdf/MFR28/49-50.pdf

La Thaïlande héberge quelque 477.000 réfugiés et demandeurs d'asile ; en 2006, on a compté 10.000 nouveaux arrivants. La majorité d'entre eux vient de Birmanie et vivent dans neuf camps de réfugiés situés le long de la frontière entre les deux pays. Les réfugiés qui vivent en milieu urbain viennent surtout du Laos, du Népal et du Sri Lanka, mais aussi du Cambodge, du Vietnam, d'Iran, de Palestine et de République Démocratique du Congo. Il est assez facile d'obtenir un visa pour la Thaïlande, ce qui permet aux demandeurs d'asile de

pénétrer assez aisément sur le territoire pour y demander une assistance juridique. Cependant, la Thaïlande ne reconnait pas les ressortissants birmans et les Hmong du Laos comme réfugiés urbains et ne permet pas au HCR de mener des procédures de détermination de statut pour eux.

Certes, la Thaïlande accorde un certain degré de protection à la plupart des réfugiés et demandeurs d'asile, mais ils n'y mènent pas pour autant une vie facile. La Thaïlande n'a pas signé la Convention de 1951 relative au statut des réfugiés, ni le Protocole de 1967. Les demandeurs d'asile et les réfugiés risquent constamment d'être arrêtés et détenus. Les réfugiés urbains n'ont pas le droit de travailler ; si certains (généralement des Asiatiques) parviennent malgré tout à trouver du travail, c'est quasiment impossible pour les Africains. Ils vivent dans des logements surpeuplés, hommes et femmes entassés ensemble malgré l'absence de liens familiaux, ce qui aggrave le risque de violences sexuelles et sexistes (VSS). L'alimentation est déficiente, riche en riz mais pauvre en protéines. Pour la plupart des réfugiés urbains en Thaïlande, la seule solution durable est de se réinstaller dans un pays tiers. Mais ceci implique une procédure longue et ardue, et nombreux sont ceux qui passent des années dans un flou juridique préjudiciable.

Référence N°4/ Des populations invisibles

VIVET Jeanne. 2012. Déplacés de guerre dans la ville - La citadinisation des deslocados à Maputo (Mozambique). Pp. 33-35. Ifas.

Les données disponibles montrent que les réfugiés et les demandeurs d'asile sont plus souvent installés en milieu urbain, mais les camps, principalement implantés en zone rurale, constituent toujours la figure spatiale du refuge la plus médiatisée, alors même qu'ils ne rassemblent qu'une minorités des migrants forcés, estimés à 40 millions en 2007, et un tiers des réfugiés. Le regroupement des réfugiés statutaire dans des camps a longtemps été la « spécialité des pays pauvres » puisqu'en 2001, les camps rassemblaient 83% des réfugiés en Afrique et 96% en Asie (Cambrézy, 2001). Aujourd'hui près de la moitié des réfugiés dans les camps vivent en Afrique sub-saharienne et 43% en Asie (UNHCR, 2011), ce qui montre que quasiment tous les réfugiés qui vivent aujourd'hui dans les camps sont en Afrique ou en Asie. Mais sur ces continents également, la tendance a évolué puisqu'en 2007, le HCR estimait dans son rapport annuel que la moitié de la population réfugiée résidait dans les zones urbaines (UNHCR, 2007). On ne dispose pas des mêmes statistiques pour les déplacés installés en ville, mais le HCR et ses partenaires ont mis en place en 2007 un *IDP profiling guidance* afin de collecter des informations sur les effectifs déplacés, leur répartition par sexe et leurs lieux de résidence. Beaucoup d'entre eux, une fois arrivés dans les périphéries des grandes villes, sont peu ou prou assimilés à la masse des autres migrants. Ils bénéficient rarement de l'assistance des structures internationales et demeurent largement invisibles aux yeux des politiques, des institutions et des chercheurs.

L'ancrage en milieu urbain des réfugiés pose des questions spécifiques qui ont été abordées dans des recherches pionnières à partir des années 1990 (Kibreab, 1996 ; Malkki, 1995 ; Cambrézy, 1998). Beaucoup de réfugiés urbains ne sont pas connus du HCR, ni reconnus légalement, soit parce qu'ils ne connaissent pas l'existence

du statut, soit parce qu'ils vivent dans la clandestinité. Aujourd'hui la multiplication des études sur le sujet est récente.

Quant aux études portant sur les déplacés en villes, elles sont encore moins nombreuses. La majorité des déplacés sont souvent installés spontanément et ne sont pas aisément identifiables : souvent dispersés, ils sont plus difficiles à localiser que les réfugiés rassemblés dans un camp, ce qui complique considérablement les modalités de recherche.

B. L'urbanité des camps

Les camps sont créés par les gouvernements ou par des ONG afin de faire face aux arrivées massives de réfugiés ou de migrants. Ils permettent aux différentes organisations de centraliser les différentes aides humanitaires aux populations déplacées. Si cette solution est initialement exceptionnelle et provisoire, on constate aujourd'hui une certaine banalisation des camps dans le monde (Agier, 2014). Aussi, si ces camps sont censés être temporaires, les réfugiés y restent en moyenne 17 ans.

En outre, les camps doivent assurer, d'une part, la sécurité alimentaire et sanitaire de leurs habitants et d'autre part, ils leur imposent de nombreuses restrictions et procédures standardisées. Malgré cela, les populations des camps parviennent peu à peu à s'approprier leur espace et donnent naissance à un territoire qui a toutes les caractéristiques d'une ville. La distinction entre « habitants des camps » et « réfugiés urbains » devient ainsi de moins en moins évidente au fil du temps (Doraï, 2008).

Référence N°5/ Une vie sous perfusion humanitaire

STROESSER Emmanuelle. 2016. Au camp de Dadaab (Kenya), près de 350.000 réfugiés sous perfusion humanitaire. Bruxelles2.
http://www.bruxelles2.eu/2016/01/28/au-kenya-pres-de-350-000-refugies-sous-perfusion-humanitaire-au-camp-de-dadaab/

Dans le comté de Garissa, à l'est du Kenya, en zone aride où la terre rouge vole au moindre pas, s'étale le plus grand camp de réfugiés du monde, Dadaab. Fin janvier, il accueillait près de 350.000 réfugiés. Le flux d'entrées s'est calmé en 2015 tandis que depuis un an un programme accompagne les retours vers la Somalie. Plutôt que de camp, il faut parler de complexe. Dadaab est composé de 5 camps. Ifo, le plus ancien, a été ouvert en 1991 par le Haut commissariat aux réfugiés, à la demande du gouvernement Kenyan pour répondre à la fuite de milliers de somaliens traversant la frontière à deux heures de route de là. C'était le début de la guerre civile somalienne. Ont suivi Dagahaley et Hagadera en 1992, puis Ifo 2 et Kambioos, plus récemment, en 2011, pour décongestionner les camps plus anciens face au nouvel afflux de réfugiés somaliens. Plus de neuf réfugiés sur dix sont Somaliens. Le camp de Hagadera est le plus grand. 8,7 km2. 106.765 personnes y vivent, parfois depuis des générations. C'est là que le commissaire européen à l'action humanitaire et la gestion de crise s'est rendu le 20 janvier. Des écoles aux help desk (lieux d'information), en passant par la distribution alimentaire, le centre pédiatrique, la maternité, l'hôpital, le centre de traitement du choléra, un forage alimenté par des panneaux solaires, le commissaire a pu se rendre compte du « bon usage » des fonds européens. Si les

infrastructures feraient pâlir d'envie des réfugiés vivant dans des conditions bien plus misérables dans les pays voisins, Dadaab reste un camp où les gens sont totalement dépendants de l'aide humanitaire de la communauté internationale. La faute à une situation qui en Somalie ne s'est pas améliorée, aux catastrophes climatiques qui ont ajouté de la misère aux violences dans la Corne de l'Afrique.

Les humanitaires n'ont pas relâché leurs interventions, le commissaire a d'ailleurs confirmé que l'Union européenne continuerait d'apporter son soutien financier. Près de 17 organisations interviennent à Hagadera. L'aide alimentaire est principalement assurée par le Programme alimentaire mondial. Le International Rescue Committee (IRC) assure des soins de santé, l'accès à l'eau potable. Le Haut commissariat aux réfugiés coordonne l'intervention de ces acteurs. Sans eux, « tout s'arrête ». Les réfugiés n'ont pas vraiment le droit de travailler. La longévité de ce camp met à l'épreuve les donateurs. Les organisations des Nations Unies et les ONG doivent faire face à une réduction de leurs crédits. La répercussion est directe sur l'aide apportée aux réfugiés et les conditions de vie qui restent en dehors des standards humanitaires. Le programme alimentaire mondial a dû réduire ses portions alimentaires d'un tiers l'an dernier. Elles ont été rétablies depuis suite à un nouvel appel aux donateurs, mais avec prudence. Seuls les petits ménages ont récupéré 100% des rations. Les autres ménages (moyens et grands) doivent se contenter de rations réduites à 85 ou 70%. Les latrines ne sont pas en nombre suffisant ni les points d'eau (chaque point est partagé par 123 personnes quand le standard est de 80 personnes). Les 4 cliniques et un hôpital soignent en moyenne 454 personnes par jour selon le HCR. Le dispositif de santé est lui aussi en dessous des standards.

La progression de l'épidémie de Choléra qui a atteint Dadaab le 18 novembre 2015 témoigne de la grande précarité des conditions de vie. Le comté de Garissa où est établi le camp est le 22ème comté Kenyan à avoir été touché par l'épidémie qui s'est déclarée dans le pays en décembre 2014. L'impact a été ici fulgurant. Entre novembre 2015 et janvier 2016, près de 1500 personnes ont été contaminées, 11 décédées, une majorité d'enfants. Lors de la précédente épidémie de Choléra au camp, en 2011, 1245 personnes avaient été touchées en cinq mois, le temps que l'épidémie soit stoppée. L'insécurité est une autre plaie de Dadaab. Plusieurs humanitaires l'ont payé de leur vie. La visite du commissaire se faisait d'ailleurs sous bonne garde. Notamment celle des policiers en charge de la sécurité du camp (75 officiers répartis dans trois postes). L'immensité du site est en cause. Dans certains endroits, personne ne se rend depuis bien longtemps. Les services sont regroupés dans des blocs, souvent protégés de portail, de barbelés. A l'extérieur, là où les ilots d'habitation s'éparpillent sur des km2, « on ne sait pas ce qu'il s'y passe ». Au-delà du terrorisme, c'est surtout de banditisme et de criminalité ordinaire dont souffre le camp. La prostitution en échange de nourriture est une réalité. Sur une affiche, un slogan explique d'ailleurs aux jeunes femmes que leurs corps n'est pas une monnaie d'échange. « Mais quand il faut nourrir la famille, certaines n'ont pas d'autre choix », réagit une humanitaire.

Quand les premiers camps ont été créés pour porter assistance à la population réfugiée, l'approche était que : « cela ne durerait pas ». Cela dure pourtant depuis 25 ans. Tous les mécanismes mis en place

l'ont été sur le principe d'un départ « demain ». Comme le résume Raouf Mazou, représentant du HCR au Kenya, l'action humanitaire « n'y est plus soutenable ». Jean-Marc Jouineau, du bureau de l'office européen d'aide humanitaire (ECHO) de Nairobi, renchérit : « être ici depuis 25 ans est une anomalie, pour autant il n'est pas question de partir, mais de trouver autre chose ». La durée de ce camp oblige les humanitaires à au moins s'interroger sur leur intervention, et à imaginer de nouvelles réponses. L'urgence est aussi financière. C'est notamment ce qui a conduit le Programme alimentaire mondial à introduire des bons d'achat virtuel sous forme de monnaie électronique. L'enjeu est à la fois de diversifier l'alimentation des réfugiés, réduire le marché noir des rations distribuées, et de soutenir l'économie locale.

Référence N°6/ Des « hors-lieux »

AGIER Michel. 2014. Un monde de camps. La découverte. Pp.30.

Il est possible de caractériser la forme-camp par trois traits qu'on retrouve à des degrés divers dans des situations étudiées : l'extraterritorialité, l'exception et l'exclusion. Premièrement, l'extraterritorialité. Ce sont des hors-lieux, une place à l'écart leur est réservée qui souvent ne figure pas sur la cartographie d'un pays ou d'une région. Ainsi le camp de Dadaab au Kenya, quoique deux ou trois fois plus peuplés que le département de Garissa où ils se trouvent, n'apparaissent pas sur la carte de ce département. Dans le même ordre d'idée, on sait que les zones d'attente, voire les centres de rétention en Europe sont conçus comme des espaces extraterritoriaux, excroissances non identifiées des Etats-nations pour y contrôler et éventuellement interrompre les passages d'étrangers.

Deuxièmement, un régime d'exception est associé à cette extraterritorialité. Les espaces extraterritoriaux relèvent d'une autre loi que celle de l'Etat sur l'espace duquel ils sont établis. Quel que soit leur degré de fermeture ou d'ouverture, ils ont pour caractéristique commune d'écarter, de retarder ou suspendre toute reconnaissance d'une égalité politique entre les occupants et les citoyens ordinaires C'est le cas des camps de réfugiés autant que des centres de rétention (mais moins le cas des camps de déplacés internes).

Troisièmement, à l'exception sur le plan juridique et politique, à l'extraterritorialité sur le plan de l'organisation des espaces et des frontières, correspond une exclusion du point de vue de la société. Cette exclusion sociale, le fait d'ostensiblement n'être pas comme les autres, n'être pas intégrable, est la forme sensible d'une altérité qui résulte des deux modes de mise à l'écart précédemment cités.

Les occupants des camps et campements ne subissent pas au même degré ces trois fonctions de la forme-camp. Mais ils ont toujours à résoudre le problème qu'elles leur posent, en les contournant, les affrontant, les faisant plier ou se transformer. Il y a toujours d'emblée une *politique* des encampés qui ne se résume pas à l'identité victimaire ou culpabilisante, mais qui a pour objet de l'affronter sur le lieu même du camp.

Référence N°7/ L'appropriation du camp

ARJA Hadeel. 2015. Syrie : comment les camps de réfugiés sont devenus de véritables petites villes. Hufftington Post. Traduit de l'anglais par Catherine Biros.
http://www.huffingtonpost.fr/2015/08/01/camps-de-refugies-syrie_n_7916964.html

Les Syriens qui ont fui la guerre vers le Liban, la Turquie, la Jordanie et d'autres pays ont réussi à recréer leur patrie sous une tente. Ils ont monté des camps et se sont forgés de nouvelles existences qui ne ressemblent en rien à celles qu'ils ont quittées.

Lorsque de nombreux Syriens se sont exilés, il y a plus de quatre ans, ils ont emporté des petits bouts de chez eux. Aujourd'hui, ce sont environ 4,3 millions de réfugiés qui vivent dans les pays frontaliers, selon un rapport récent du Haut commissariat aux réfugiés des Nations Unies. Celui-ci indique également que 7,6 millions de Syriens ont fui les combats mais n'ont pas quitté le pays.

On pourrait croire que le fait d'intégrer un camp de réfugiés n'est empreint que d'amertume et de chagrin. Mais on s'aperçoit qu'il n'en est rien quand on visite les camps de réfugiés syriens le long de la frontière avec la Turquie. Nombre de réfugiés y vivent depuis un moment, et ils ont le sentiment que la guerre en Syrie ne finira pas de sitôt. De ce fait, les camps sont devenus de véritables petites villes où l'on peut trouver tout ce qui contribue à une vie normale.

Certaines résidentes ont même ouvert des magasins de cosmétiques, de robes de mariage et de tenues de soirée. "Les marchandises arrivent dans le camp avec ceux qui les vendaient dans leur ville d'origine jusqu'à ce que leurs magasins soient détruits par des tirs d'obus", déclare Ammar Haj Omar, membre d'un groupe de bénévoles, les Molham. "En quittant leurs villes ou leurs villages, ils ont emporté ce qui se trouvait dans leur magasin et certains ont récemment repris le travail pour gagner leur vie. Ils font venir les articles des villes voisines ou de la Turquie, par le biais d'intermédiaires."

Référence N°8/ De nouvelles formes de villes : les camps de réfugiés

AGIER Michel. 2015. De nouvelles villes : les camps de réfugiés. Les Annales de la recherche urbaine n° 91. Pp.128-139.
https://publications.iom.int/system/files/pdf/wmr2015_fr.pdf

Créés dans l'urgence comme un dispositif de protection visant à assurer la sécurité physique, alimentaire et sanitaire de toutes sortes de rescapés des guerres, les camps de réfugiés agglomèrent des dizaines de milliers d'habitants pour des périodes en général beaucoup plus longues que celle de l'urgence. La durée précise de « l'urgence » est d'ailleurs difficile à déterminer du point de vue même des agents des organisations humanitaires. Tout le monde constate qu'une certaine durée s'installe vite, pour des raisons externes et parfois internes, et qu'elle transforme l'espace originel des camps.

Progressivement, ceux-ci deviennent les lieux d'une organisation de l'espace, d'une vie sociale et d'un système de pouvoir inexistants ailleurs. Ce sont des dispositifs paradoxaux. En effet, les individus rassemblés dans ces espaces le sont uniquement au titre d'un statut reconnu de victimes. Cette justification de leur présence et de l'existence des camps les rend, du point de vue humanitaire, sans

nom, au sens où aucune référence identitaire ne devrait altérer le fait que la prise en charge de la vie physique des victimes (sécurité, santé, alimentation) s'adresse à des personnes relevant de factions, de régions ou d'États tout autant ennemis qu'amis. Le système humanitaire induit donc la non- existence sociale et politique des bénéficiaires de son aide. Pourtant, ce système de survie, son organisation et surtout le fait qu'il représente un «établissement relativement important, dense et permanent d'individus socialement hétérogènes » créent des opportunités de rencontres, d'échanges, et de réélaborations identitaires parmi tous ceux qui y vivent. Dans ce sens, le dispositif humanitaire des camps produit de la ville, si l'on considère la ville du point de vue de sa complexité essentielle. «L'être même de la ville», soulignait Bernard Lepetit, est un ensemble hétérogène de ressources identitaires dont la confrontation définit « l'espace d'action des citadins » et détermine les « capacités transformatrices de l'urbain». C'est grâce à son «extraordinaire complication », notait-il encore, que la ville a pu devenir un sujet de l'histoire.

II. Intégrer les camps et les quartiers de réfugiés et migrants dans la ville

Certains quartiers et camps de migrants et réfugiés à la marge des villes se sont intégrés aux villes desquelles ils dépendaient. Souvent, ces « hors-lieux » s'agrègent progressivement à la ville du fait de l'urbanisation grandissante mais aussi car leurs habitants s'affranchissent peu à peu des contraintes et communiquent de plus en plus avec la ville. Ainsi, le processus est évolutif et sans intervention extérieure. D'ailleurs, comme à Corail en Haïti, la planification militaire des camps rebute les populations déplacées qui préfèrent s'organiser de manière informelle. Les urbanistes, par le biais des outils de planification à leur disposition, peuvent alors favoriser l'intégration des quartiers enfermés sur eux mêmes ou des camps.

A. L'agrégation progressive des quartiers et camps de migrants et réfugiés

Sans intervention extérieure, la plupart du temps, les camps et quartiers de réfugiés peinent à s'intégrer à la ville. Comme il a été vu précédemment, les barrières que rencontrent les migrants et réfugiés sont nombreuses. Certains camps, vieux de 70 ans, notamment au Liban ou en Jordanie, se sont confondus avec la ville. Les habitants de ces camps ont négocié leurs droits avec les organismes en charge et ont pu développer ces espaces. Même si les constructions ne sont pas sécurisées et que les rues sont tortueuses, ces camps, à l'instar du camp d'Al Buss en Jordanie, ont pris une forme urbaine et sont pleinement désormais intégrés à la ville. Les populations de ces camps ont tout de même mis plusieurs décennies à se défaire (partiellement) des nombreuses contraintes. Aujourd'hui, même si les camps souvent gérés par le HCR (Haut Commissariat aux Réfugiés) procurent aux populations une sécurité sanitaire et alimentaire, il semble que les populations concernées préfèrent tenter leur chances aux marges des villes plutôt que de se soumettre aux règles des camps comme c'est le cas à Corail en Haïti.

Référence N°9/ Al Buss, du camp de réfugiés au quartier de réfugiés.

DORAI Kamel. Du camp à la ville. Migrations, mobilités et pratiques spatiales dans les camps de réfugiés palestiniens au Liban. Revue Asylon(s).
http://www.reseau-terra.eu/article802.html

Le camp d'Al Buss et le groupement de Nahr al Samir sont aujourd'hui intégrés à l'entité urbaine de Tyr. Ils ne sont plus séparés de la ville, mais le rond point d'Al Buss sur lequel ils se trouvent constitue aujourd'hui l'entrée nord de la ville par laquelle arrive la route qui vient de Saïda. L'habitat a donc tendance à s'améliorer voire à se développer, par la construction de nouveaux étages par exemple. Deux facteurs permettent d'expliquer ce dynamisme relatif : (1) le camp et le groupement, même s'ils constituent des espaces fermés et délimités spatialement, s'intègrent dans une certaine mesure au tissu urbain de Tyr. Il est par exemple de plus en plus difficile de repérer la limite sud ouest du camp. On assiste à un mitage de l'espace compris entre ce dernier et la ville de Tyr, par des habitations individuelles, souvent construites par des Chiites libanais exilés de la zone sud pendant l'occupation israélienne. Les nombreux commerces qui se sont implantés le long des axes routiers au nord du camp comme à l'est, possédés tant par des Palestiniens que par des Libanais, intègrent la frange extérieure du camp dans le paysage urbain. (2) Le dynamisme économique, surtout commercial, de ces espaces, par les revenus qu'il procure, permet aux Palestiniens d'améliorer leur habitat, qui tend de plus en plus à ressembler à celui des quartiers pauvres ou des classes moyennes libanaises peu favorisées. Les quartiers d'habitat informel ont tendance à évoluer en s'intégrant à l'activité économique et au paysage urbain de la ville de Tyr. C'est la situation du camp d'Al Buss comme du groupement de Nahr de Samir, à l'entrée de la ville, à un carrefour de communication qui favorise cette évolution. Depuis le printemps 2005, Al Buss connaît une importante densification de son bâti, de nombreuses familles profitant de la levée des restrictions pour élever leur habitation d'un étage, d'autres pour construire une nouvelle pièce. Ces restrictions peuvent être à nouveau imposées sur décision des autorités libanaises. […]

La zone d'habitation du camp d'Al Buss peut être subdivisée en deux espaces distincts. En premier lieu la partie qui s'est développée autour de l'ancien camp arménien. Il s'agit d'un espace assez densément construit. Plus on s'éloigne de la bordure du camp, moins l'espace bâti est dense. Le maximum de densité se trouve au nord-est du camp. Les habitations sont le plus souvent contiguës et à deux étages. Plus à l'intérieur, les habitations sont plus espacées, et ne disposent que plus rarement d'un étage supplémentaire. On peut noter la présence de jardins autour des habitations. Dans cette partie du camp, les rues sont assez larges et se coupent à angle droit. Elles dessinent donc des îlots rectangulaires plus ou moins vastes.

En deuxième lieu, la partie ouest du camp s'est développée de façon informelle. Plus on se dirige vers le sud-ouest du camp, moins l'habitat est dense. Les ruelles qui séparent les habitations sont étroites et tortueuses. Cette extension est surtout habitée par des Palestiniens originaires du village de Damoun, qui se sont pour partie spécialisés dans la culture des vergers. Un certain nombre d'entre eux ont dégagé d'importants profits de cette activité et disposent donc de

maisons à un ou deux étages avec une cour intérieure. On rencontre aussi de l'habitat plus modeste, de type individuel de plain-pied entouré d'un jardin potager. Entre ces deux parties du camp se situent les écoles de l'UNRWA, qui occupent une superficie très importante, étant donné l'investissement fait par l'UNRWA et le nombre d'enfants réfugiés à scolariser. […]

Les limites nord et est du camp d'Al Buss sont plus densément bâties que les autres quartiers. De fait les constructions sont mitoyennes les unes des autres. La route qui longe le camp au nord mène vers le centre ville de Tyr, celle qui le borde à l'est se dirige vers le sud Liban ou bien l'intérieur des terres. C'est une zone de trafic intense vers laquelle convergent les flux de voyageurs. Le rond point d'Al Buss (Duwwar Al Buss) qui se situe à l'intersection de ces deux axes, fait office de gare routière, où stationnent les bus et les taxis collectifs qui se rendent à Saïda, Beyrouth ou au sud Liban. Cette zone d'habitat est devenue zone commerciale, où l'on trouve tous types d'épiceries et d'artisans. Depuis la guerre des camps, la zone commerciale est occupée par des Palestiniens et des Libanais.

La plupart des clients qui fréquentent cette zone commerciale n'habitent pas dans le camp. Ils sont originaires pour l'essentiel des villages alentours, et viennent à Tyr pour le travail, pour des raisons administratives ou pour se faire soigner. Ils s'arrêtent faire des achats au rond point d'Al Buss. Ils choisissent cet espace commercial en raison des bas prix pratiqués et de la centralité du lieu. Des échoppes vendant des pièces détachées et autres accessoires pour la voiture se sont également développés, par que ce rond point se situe à un carrefour des principales voies de communications dans la région. Des petits cafés et de la restauration rapide se sont implantés en raison de la proximité de la gare routière connectant le nord et le sud du pays par la côte. Cela signifie que le camp – ou plus exactement ses frontières nord et ouest – n'est pas un simple espace bâti inséré dans le tissu urbain mais qu'il joue un rôle économique non négligeable.

Référence N°10/ Les limites de la planification des camps : Comparaison entre un camp formel (Corail) et un camp informel (Canaan) en Haïti.

CORBET Alice. Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti , Cultures & Conflits 1/2014 (n° 93) , p. 87-108
http://www.cairn.info/revue-cultures-et-conflits-2014-1-page-87.htm

Le camp formel de Corail dans l'incertitude.

Corail se situe à 15 kilomètres au nord de Port-au-Prince, dans une zone quasi abandonnée de la commune de Croix-des-Bouquets. Il s'étend en deux parties – Corail Cesselesse et Corail secteur 3 – sur environ 25 hectares, et a été ouvert en avril 2010. Il accueillit alors en quelques jours jusqu'à 10 000 personnes provenant de camps saturés dans l'agglomération port-au-princienne, dont celui installé sur l'ancien terrain de golf de la commune huppée de Pétionville. Ces personnes ont été sélectionnées sur des critères assez obscurs, apparemment basés sur le volontariat (mais elles provenaient surtout des marges du camp, dont elles « débordaient » les limites On retiendra essentiellement que la majorité d'entre elles ne se connaissaient pas et ne s'attendaient pas à se retrouver sans activité,

loin de la ville, dans un endroit hostile, sous des tentes surchauffées. Corail a été créé sur demande de l'armée américaine, malgré les réticences du gouvernement haïtien et de maintes ONG qui s'interrogeaient sur la pertinence d'installer un camp à cet endroit. En effet, outre son éloignement de la capitale et son climat aride, cette partie du site est inondable. La conception de Corail a suivi les recommandations très rationnelles et précises des « toolkits » de gestion de camp, qui préconisent des modalités de construction et d'administration des camps basées sur des critères fonctionnels : découpage du camp en blocks (zones regroupant un même nombre de foyers), évaluation à partir d'une « famille type » du nombre de mètres carrés qui lui est alloué, estimation du nombre de litres d'eau par personnes, construction de latrines partagées, etc. […]

Le cas de Corail est un exemple de camp dont la planification a oublié les dynamiques sociales. Il montre comment une perspective humanitaire qui fait abstraction des déplacés comme sujets sociaux et politiques entre en confrontation avec leurs aspirations. Les principes humanitaires s'y sont appliqués en faisant fi du contexte : comme si les déplacés étaient, à l'image du camp, a-historiques. Ce sentiment a dénié aux déplacés de Corail leurs histoires de vie, leurs réseaux, leurs capacités de participation ou de résistance. Il a été entériné par la gestion du camp essentiellement technique, basée sur des critères logistiques très rationnels préconisés par les normes internationales sur les camps. Ainsi, s'ils sont censés répondre à l'urgence, le manque d'adaptabilité des toolkits qui ont structuré Corail et leur absence de flexibilité passé le temps de l'urgence s'apparente à une forme de contrôle externe de la précarité humaine. Ce contrôle n'assure pas une transition du camp permettant à ses habitants de reconstruire des formes de vie plus normales, autonomes et dignes.

Le camp informel de Canaan, une organisation spontanée mais structurée.

En janvier 2010, la vaste région aux alentours de Corail était presque inhabitée. Mais suite aux destructions causées par le séisme, quelques déplacés s'y installèrent en raison du manque de place en ville. Ils furent rejoints par des centaines d'autres foyers à partir d'avril 2010, quand le décret sur la « zone d'utilité publique » fut officialisé. Pour 53 % des déplacés installés dans les camps citadins, avant la fermeture de nombre d'entre eux en 2011 et 2012, la réponse à la question « Où iriez-vous si vous deviez quitter le camp ? » était « je ne sais pas» : pour beaucoup, ce territoire d'utilité publique de 5 000 hectares s'est imposé comme une solution de relogement. Le site, nommé « Canaan » par les déplacés qui s'y établissaient (en raison du nom d'un lieu de culte qui s'y trouvait), s'est alors rempli tandis que la métropole se décongestionnait.

Canaan est donc un lieu né de l'installation progressive de personnes venues chercher une terre, un abri, et l'espoir de pouvoir y trouver stabilité et d'y développer une activité. Au fur et à mesure de son extension, le marché locatif s'y est développé, ainsi que de nombreux magasins alimentaires ou de matériaux, des restaurants, etc. Quelques infrastructures on été installées : des fils électriques ont été piratés depuis la route sous la direction d'un chef de quartier, ce qui a accru sa popularité et lui a permis de prélever une dime à ceux qui utilisent l'électricité. Des réservoirs d'eau gérés par des

particuliers ont été installés, pour lesquels des routes ont été dessinées et nommées par des responsables locaux, afin que les camions-citernes puissent les remplir. Des arbres furent fournis aux habitants en mars 2011 par un pasteur allemand et chacun est incité par les différents leaders à planter des cultures vivrières, qui apportent de la fraîcheur au site. Un centre de santé privé, disposant d'un scanner, s'est même installé en profitant de l'indécision foncière, bien qu'il soit trop cher pour la plupart des habitants. Des églises et écoles attenantes se sont multipliées : les responsables religieux fidélisent leurs ouailles, puis créent une école privée dans laquelle les enfants des croyants sont placés. Cette tactique entretient la richesse des maîtres du culte, souvent aux dépens de celle de leurs fidèles et de la qualité de l'enseignement. […]

Ainsi, si l'apparente anarchie du site semble difficile à décrypter pour un regard extérieur, les déplacés se sont pourtant organisés à Canaan afin de créer un lieu de vie cohérent. Malgré toutes les contraintes, ils se sont débrouillés et ont pris possession du territoire pour mener à bien leurs projets de vie. Ils y ont fait sens et y ont « produit de la localité. En somme, l'organisation interne de Canaan pallie une structure officielle qui lui fait défaut. D'ailleurs, lors de l'ouragan Isaac de 2012, les chefs de comités de Canaan ont relayé l'action des responsables de Croix-des-Bouquets pour organiser la distribution de kits de premiers secours. Ainsi, l'informel a relayé le formel, qui accède en temps d'urgence à un terrain négligé le reste du temps. […]

En suivant l'histoire de la création et du développement de ces deux camps limitrophes, on peut se demander si l'espace rationalisé de Corail est en échec face à Canaan. L'invasion de ce dernier caractérise le passage d'une logique de camp à une logique de peuplement et s'apparente à une genèse urbaine, alors que Corail perdure dans une indécision urbanistique comme temporelle, « suspendu » par sa forme même, ce qui reproduit sans cesse une instabilité précaire pour ses habitants. L'immense camp informel qu'est Canaan a été le lieu d'émergence d'une conscience partagée d'appartenance à un même endroit, dont les habitants se nomment maintenant « les Canaéens ».

B. Pour une ville plus inclusive

L'inclusion des migrants et réfugiés dans la ville par le biais de la planification est un sujet qui n'a été que très peu traité. Les gouvernements n'en font généralement pas leur priorité. Si les documents de planification mis en place dans les villes du Grand Sud algérien pour intégrer au mieux les nouvelles populations peuvent servir d'exemples, rares sont les pays qui recourent à ces outils et qui mettent cette problématique au cœur de leurs politiques publiques. Ce sont alors les organismes humanitaires qui agissent afin de recréer ce lien entre les migrants, les réfugiés. Le HCR décrie cette situation des migrants retenus enfermés dans les camps, cette forme d'organisation empêchant par nature l'intégration dans la ville.. Pourtant, selon le HCR, d'autres moyens existent pour accueillir les migrants et les réfugiés. Néanmoins la mise en œuvre de ces moyens alternatifs nécessite une volonté et un consensus politiques jamais trouvés jusqu'à présent.

Référence N°11/ L'intégration des populations par les documents de planification.

SPIGA Sassia. 2005. Aménageurs et migrants dans les villes du Grand Sud algérien. Revue Autrepart n°36. Presses de Sciences Po (P.F.N.S.P.) https://www.cairn.info/revue-autrepart-2005-4-page-81.htm

Dans les stratégies de développement algérien le Sahara a connu deux phases. Jusqu'à la fin de la période de planification économique (1979) l'État y crée des bases de vie pour exploiter réserves d'hydrocarbures et réserves minières. À partir de 1980 un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) détermine les grandes orientations de développement. Parmi celles-ci ressort la création dans « les hauts plateaux et la zone Sud des conditions de développement afin de provoquer un flux de population Nord-Sud ». Bien que la politique d'aménagement du territoire « ait subi des aléas », il n'en demeure pas moins que, s'agissant des vastes espaces frontaliers du Grand Sud, elle est source d'inspiration pour les aménageurs. Aujourd'hui, dans les villes qui ont été créées ou se sont développées, les programmes d'extension battent leur plein. Une dynamique démographique est enclenchée, elle associe, non seulement des migrants du Nord algérien, mais aussi des migrants subsahariens. La présence de ces derniers dans les villes du Grand Sud est une réalité à laquelle sont confrontés les acteurs locaux de l'aménagement.

Les espaces d'extension destinés aux migrants qui s'installent ou qui font une halte ont connu deux phases. La première relève de la décision des autorités locales qui, face à l'afflux des nomades nigériens et maliens ruinés, ont eu « un geste humanitaire » en leur destinant des espaces à occuper avec des moyens de fortune.

Au cours de la décennie 1990, à l'instar des autres villes algériennes celles du Grand Sud sont dotées de Plan directeur d'Aménagement et d'Urbanisme (PDAU) et de Plan d'Occupation du Sol (POS). Les quartiers qui insèrent partiellement ou entièrement les migrants subsahariens sont assimilés aux quartiers informels et bénéficient des traitements qui sont prévus pour ceux-ci. Ainsi les collectivités locales préoccupées par la question de l'intégration des migrants installés ont à leur disposition des documents juridiques à deux échelles : à l'échelle urbaine où la situation du quartier informel est spécifiée par le PDAU comme espace urbanisé soumis à la restructuration, à l'échelle du quartier où l'espace informel fait l'objet d'un POS de restructuration.

Lorsque ni l'un ni l'autre de ces documents ne spécifient le traitement du quartier informel la décision d'intervenir revient à l'autorité locale. Cela a été le cas dans la plupart des villes qui connaissent l'installation en nombre des migrants. À Tamanrasset où l'intervention s'est d'abord inscrite dans le cadre de l'action pour les réfugiés, il y a eu création d'un parcellaire en traçant au sol le passage des voiries et réseaux divers, quoiqu'en réalité seule l'électrification ait été réalisée. Aujourd'hui l'installation de fait est admise et formalisée puisque l'ensemble de la ville est couvert par les « POS de restructuration » et que la procédure de régularisation des constructions illicites est en cours. Lorsqu'il s'agit de quartiers occupés exclusivement par les migrants, l'opération de restructuration n'a pas cependant une réelle consistance. On peut constater que

l'intervention se fait dans la simple logique de démolir les habitations gênant l'alignement pour dégager une voierie.

Bniouskout à Adrar a bénéficié d'une restructuration qui a permis l'installation sommaire de VRD et des équipements de première nécessité (fig. 1.). Dans le cadre de l'établissement du cadastre urbain, auquel ce quartier a été soumis, les lots enregistrés font l'objet de transactions foncières entre personnes en liens de parenté ou en liens ethniques. Des élévations ou des extensions horizontales dans un but locatif ou pour étendre l'utilisation du lot à d'autres activités, telles que l'insertion d'un local commercial, sont alors engagées.

Fig. 1 - Quartier Bniouskout à Adrar après restructuration

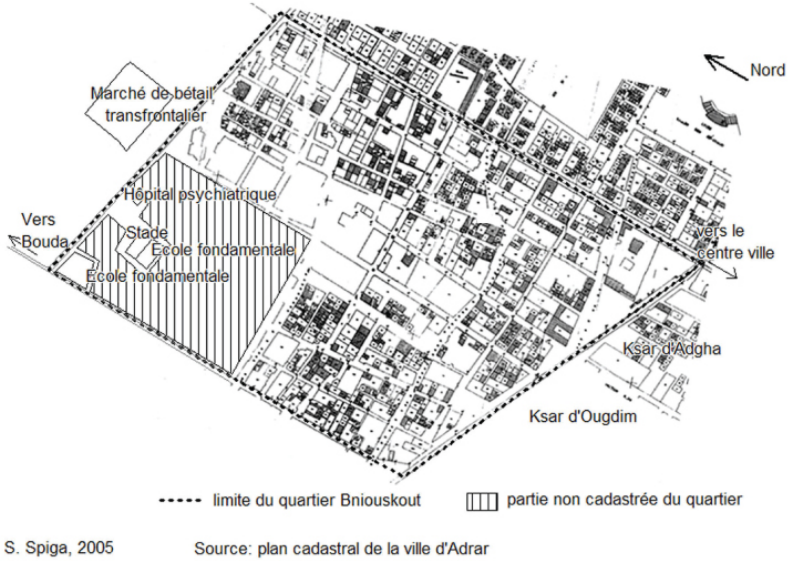

À travers ces interventions une réalité se fait jour : au niveau local, tout au moins, l'on ne cherche pas à réprimer la présence des migrants installés. Leur quartier qui est le plus souvent admis, entre dans la dynamique de développement spatial de la ville. Son inscription dans le PDAU ou encore dans un POS, permet de formaliser la présence de subsahariens et d'enclencher une dynamique urbaine facilitant l'appropriation des espaces collectifs par les migrants.

Référence N°12/ Trouver des alternatives aux camps

UNHCR. 2016. Politique du HCR sur les alternatives aux camps. Edition numérique.
http://www.refworld.org/cgi-bin/texis/vtx/rwmain/opendocpdf.pdf?reldoc=y&docid=548950164

Le HCR a la responsabilité de s'assurer que les réfugiés disposent d'un accès à des services de protection et d'assistance, quel que soit leur lieu de vie. Plusieurs millions de réfugiés se sont installés de manière pacifique hors des camps dans des zones rurales et urbaines,
vivant sur les terres ou dans des logements dont ils sont locataires, propriétaires ou occupants informels, ou dans des structures d'accueil au sein de communautés ou de familles. Les camps de réfugiés conservent néanmoins leur fonction importante dans l'environnement humanitaire. Environ quarante pour cent de l'ensemble des réfugiés vivent dans des camps, le plus souvent parce qu'ils n'ont pas d'autres solutions.

Il existe une diversité de camps de réfugiés. Elle inclut les camps et les installations planifiées ou autogérées, ou d'autres structures, comme des centres collectifs. Les camps sont des lieux où les réfugiés résident et où, dans la plupart des cas, les gouvernements hôtes et les acteurs humanitaires fournissent une assistance et des services de manière centralisée. La caractéristique définissant un camp implique toutefois généralement un certain degré de limitation des droits et des libertés des réfugiés et de leur capacité à faire des choix significatifs concernant leur vie.

La recherche d'alternatives aux camps implique d'œuvrer pour l'élimination de ces restrictions afin que les réfugiés puissent mener des vies plus dignes, plus indépendantes et plus normales en tant que membres de la communauté, soit au début des déplacements, soit dès que possible par la suite. Les alternatives possibles aux camps sont également aussi variées que les réfugiés et les communautés, que les cultures, et que les lois et politiques des pays où ils résident. Elles seront définies par le degré auquel les réfugies sont en mesure d'exercer leurs droits, comme la capacité à se déplacer librement, à choisir où vivre, à travailler ou à créer une entreprise, à cultiver des terres ou à accéder à une protection et des services.

Il est possible que les gouvernements insistent sur l'installation de camps afin de préserver l'ordre public ou la sécurité. On peut considérer que les camps permettent de mieux contrôler la présence et les déplacements des réfugiés et d'atténuer les risques de tension entre eux et les communautés locales. Les politiques qui restreignent les réfugiés à rester dans les camps peuvent également être motivées par des préoccupations selon lesquelles les réfugiés rivaliseraient avec les ressortissants nationaux sur les opportunités économiques limitées et les ressources rares, comme l'eau ou la terre. Les gouvernements hôtes peuvent également considérer que le fait de permettre aux réfugiés de s'installer dans les communautés et de participer à l'économie réduit la probabilité de leur retour ultérieur dans leur pays.

Une approche plus viable et plus rentable pourrait consister à exploiter et à rechercher des synergies avec la planification du développement national, en contribuant aux infrastructures locales et en amenant des réfugiés dans les structures nationales, comme pour l'éducation et les soins de santé. Ceci évite la duplication et les inefficiences liées à la création de structures parallèles dédiées à desservir les réfugiés, tout en offrant un impact durable plus important et plus positif pour les communautés d'accueil. Le HCR conservera toujours sa responsabilité de répondre aux besoins des réfugiés, mais les camps ne sont pas le seul et, souvent pas le meilleur mécanisme pour fournir des services.

Les gouvernements dans beaucoup de pays qui accueillent des réfugiés ont conclu que les inconvénients des camps l'emportent sur les justifications. Ils ont décidé de ne pas établir de camps. Des alternatives aux camps existent aujourd'hui et l'objectif de la politique consiste à s'appuyer sur ces bonnes pratiques et à les développer.

III. Les migrants, les réfugiés et l'économie

Les difficultés rencontrées par les migrants et les réfugiés pour s'inscrire dans l'économie des pays hôtes sont souvent grandes. C'est donc en participant à une économie informelle qu'ils y parviennent. Même au sein des camps, un système d'échanges se met en place à la

fois entre les habitants des camps mais également avec l'extérieur. L'afflux de migrants et de réfugiés peut avoir un impact lourd sur l'économie de ces pays mais se révèle aussi parfois être une opportunité économique, par la création d'un nouveau marché.

A. Une insertion économique contrariée

Plusieurs facteurs rendent difficile l'intégration des migrants et des réfugiés dans l'économie locale. Tout d'abord, ces populations arrivent dans leur pays d'accueil avec des ressources financières limitées ayant dépensé beaucoup d'argent pour fuir leur pays d'origine. Par ailleurs, selon les pays, leurs statuts juridiques ne leur permettent souvent pas de trouver un emploi dans le commerce formel. lls sont alors contraints de s'inscrire dans une économie parallèle comme dans le camp de Kakuma au Kenya. Dans les camps, les biais sont encore plus lourds. Les règlements de la plupart des camps leur interdisent tout simplement de commercer. La communication des camps avec l'extérieur n'est pas toujours aisée. Toutefois les populations de ces derniers trouvent des solutions pour y parvenir. Ainsi, l'économie des camps dialogue avec l'économie des pays hôtes permettant aux migrants et aux réfugiés de sortir de leur situation d'assistance initiale.

Référence N°13/ Les biais à l'insertion économique des migrant et réfugiés en Colombie.

ROIGNOT Ophélia. 2010. L'insertion des réfugiés colombiens à Santiago du Chili. Mémoire de l'Institut d'études politiques de Strasbourg. Pp.20-21.
http://scd-theses.u-strasbg.fr/2001/01/ROIGNOT_Ophelia_2010m.pdf

La question de l'emploi est une illustration du cercle vicieux dans lequel se trouve le refugié en arrivant à Santiago : sans papiers, sans ressources économiques et souvent inconnu de la société, comment trouver un emploi afin de subvenir à ses besoins ? Il va sans dire que l'emploi est indispensable à l'insertion des réfugies: il leur permet de subvenir à ses besoins et à ceux de sa famille, mais aussi de développer son capital social.

Toutefois, l'accès à l'emploi est limité. La totalité des réfugies le souligne : « le principal problème que nous rencontrons comme étranger, qu'on soit immigré ou réfugié, c'est l'accès à l'emploi ». Comment expliquer une telle discrimination ?

Le demandeur d'asile bénéficie dès son arrivée d'un document l'autorisant à travailler (ou 'permiso de trabajo'). Ce dernier a pour objectif de permettre, en l'absence de papiers d'identité, la signature d'un contrat de travail en toute légalité. Mais la totalité des demandeurs d'asile dénoncent l'obsolescence de « ce bout de carton que tu pourrais faire toi-même ». En effet, par manque d'information, ce document ne fait pas foi aux yeux des employeurs, qui refusent dans la majorité des cas d'embaucher la personne, prétextant son

irrégularité. De plus, il existe une différence remarquable entre migrants et nationaux dans les contrats de travail. Ces derniers comprennent une 'clause de voyage' : selon celle-ci, si l'étranger (en possession de papiers d'identité) veut retourner dans son pays, alors l'employeur est dans l'obligation de lui payer son billet de retour. Cette garantie a des effets discriminants, entre nationaux et migrants, mais aussi entre migrants d'un pays proche et d'un pays lointain. Etre migrant constitue donc un frein à l'embauche, ce qui est particulièrement valable pour les réfugies, les employeurs préférant employer un migrant possédant un visa de tourisme (visa qui annule cette clause).

Par conséquent, la quasi-totalité des demandeurs d'asile ne travaille pas, ou de façon indépendante (sur 35 familles, 80% travaillent de façon indépendante). Il s'agit de la seule solution permettant de subvenir à leurs besoins, d'assurer une certaine stabilité économique, comme en témoigne Nancy, refugiée depuis plus de dix mois au moment de l'enquête : « Ici à Santiago, je n'ai aucune stabilité d'emploi, je ne peux pas dire que j'ai assez d'argent pour acheter telle ou telle chose. Je veux monter mon propre commerce pour couvrir les besoins de ma famille, l'éducation de mon fils qui le désire si fort ». De plus, Nelson rappelle que ce type d'emploi permet aux réfugiés de ne pas se couper de leur famille à Santiago: «Pourquoi? Parce que nous ne voulons pas perdre nos familles, les horaires son très souples de cette façon. C'est un travail où la famille est là ».

Toutefois, le travail indépendant offre une stabilité bien limitée. En effet, les revenus insuffisants et le développement de l'activité est souvent soumis à l'obtention d'un crédit d'investissement. Or, comment proposer un aval alors que les contacts sont encore imités ? De plus, l'informalité de l'activité présente des risques (la police peut saisir la marchandise d'un vendeur de rue) et ne permet pas de justifier officiellement de ses revenus.

Référence N°14/ Organisation économique du camp de Kakuma, Kenya.

J.JANSEN Bram. 2014. Un monde de camps – sous la direction de Michel Agier- La découverte. Pp.173-175.

L'économie du camp que j'ai pu observer à Kakuma procure des emplois, et si certains réfugiés travaillent avec des ONG, d'autres sont aidés financièrement par des parents, ou encore trouvent différents moyens de générer un revenu. Bien que de nombreux réfugiés soient pauvres, ils ne sont pas inactifs et, surtout, ils ne dépendent pas entièrement des maigres rations fournies par les agences humanitaires. A bien des égards, les rapports sont inversés à Kakuma : ce sont les Turkana du Kenya qui font des travaux manuels pour les réfugiés et qui, parfois, bénéficient de leur assistance. La ville, les villages environnants et le camp sont devenus fortement interdépendants. Un important afflux de biens de première nécessité, de services, d'opportunités commerciales, d'emplois et de contacts interculturels inonde l'ancien village de Kakuma. L'anthropologue Itaru Ohta remarque ainsi : « Le camp n'est pas seulement un lieu de résidence pour réfugiés. Il présente toutes les caractéristiques d'une grande ville. » [Ohta, 2005, p.231]. L'émergence d'une économie de camp va de pair avec le changement social. Ces dynamiques comprennent l'apparition de classes sociales, la diversification du travail, une offre relativement importante de services, ainsi que des

projets et des développements plus cosmopolites. Le camp se caractérise par des routines, des systèmes, des modes de vie, tous liés à son environnement spécifique.

Dans le camp, la diversification et l'hétérogénéisation des répertoires de rôles, des moyens de subsistance et des services ou des équipements finissent par ébranler la représentation courante du réfugié en tant qu'exclu par excellence, ainsi que celle du camp en tant que simple lieu de réclusion. A Kakuma, on observe plutôt la capacité d'action des gens, qui leur permet de troubler, sur un mode créatif, l'image du réfugié docile et favorise l'intégration des camps dans le tissu plus large du Kenya et même de la région. Que tout ceci se déroule en grande partie dans le secteur informel, voire dans l'illégalité, en dit au moins tout autant sur les contraintes officielles imposées aux réfugiés dans les camps que sur la façon dont celles-ci sont contournées. Une importante zone grise de comportements se voit tolérée par les autorités, le HCR, les représentants des « communautés » de réfugiés et les ONG. Les économies humanitaires troublent les frontières entre le formel et l'informel, entre le légal et l'illégal (et bien sûr entre le normal et l'exceptionnel), mais aussi, par conséquent, entre le local et le régional : sans transgressions, les personnes et/ou les entrepreneurs ne pourraient pas manœuvrer comme ils le font. De fait, les transgressions, de même que la tolérance dont elles font l'objet, sont ce qui fait vivre le camp. Nous pouvons les voir à l'œuvre en zoomant sur les liens qui se nouent entre le camp et le pays/la ville/le monde. Afin de bien saisir les importantes capacités socio-économiques du camp, il nous faut sortir de la scène humanitaire et pénétrer dans la « zone grise ».

L'émergence de l'économie de camp doit être comprise comme le fait de gens manœuvrant autour de politiques et de règlements officiels relatifs aux déplacements, à la propriété, etc. Afin d'approvisionner son entreprise, l'un de mes informateurs (qui gérait un magasin avec sa famille) devait se procurer des marchandises à Nairobi ou ailleurs au Kenya, puis les faire expédier jusqu'à Kakuma. Or un réfugié qui veut se déplacer à travers le Kenya doit soit obtenir un permis, soit soudoyer des officiers tout au long d'une série de barrages routiers. Cette dernière pratique, quoiqu'informelle et illégale, est fort répandue. Et comme me l'a expliqué mon informateur, pour faire venir des marchandises au camp, il faut à nouveau acheter des officiers.

Bien que les Kenyans ne soient pas autorisés à faire du commerce dans le camp, le premier cybercafé a été créé par une Kenyane, sous couvert d'une entreprise somalienne. Il est de notoriété publique que l'une des premières entreprises privées à fournir de l'électricité dans le camp est née lorsqu'un policier haut gradé a décidé de louer son générateur à quelques réfugiés dans une section de celui-ci. Plus tard, avec l'arrivée des réfugiés somaliens, des réseaux et des partenariats se sont formés entre ces derniers et les Somaliens du Kenya, par exemple dans le secteur des services routiers réguliers. Il s'agit là d'exemples à petite échelle. Néanmoins, à une échelle plus vaste, les grandes entreprises prennent peu à peu conscience de l'utilité d'une telle concentration humaine et l'envisagent comme une

opportunité de marché. Des investissements à Kakuma et à Dadaab, et les camps sont aujourd'hui qualifiés de « villes champignons[4] ».

Kakuma s'inscrit dans des circuits plus larges de connexions et de migrations circulaires – camp-ville, camp-camp, camp-monde – et représente ainsi une économie humanitaire de plus en plus reliée et intégrée au paysage économique environnant. Plusieurs des personnes que j'ai rencontrées au fil des ans sont rattachés d'une façon ou d'une autre aux villes de Nairobi et de Kampala et migrent stratégiquement entre l'une et l'autre. Horst, dans son étude du camp de Dadaab, écrit que les Somaliens s'en sortent par la mobilité [Horst, 2006]. De même, à Kakuma, de nombreux réfugiés sont mobiles et se déplacent entre leur pays d'origine, les villes kenyanes et le camp, ou bien utilisent les réseaux et les technologies pour préserver les liens avec leurs parents ou leurs amis. Alors que, en 2006, le commerce est interdit mais toléré à Kakuma, en 2012, le camp semble être en plein essor économique. De façon symptomatique, en l'espace de deux ans, les motocyclettes ont remplacé les anciens vélos-taxis et, depuis 2010, certains réfugiés possèdent des voitures privées et circulent avec à l'intérieur du camp.

B. Opportunité ou fardeau pour l'économie locale ?

L'afflux de migrants et de réfugiés peut avoir un impact significatif sur les économies des pays hôtes. Dans le cas du Liban qui compte 1,5 million de réfugiés pour 4,5 millions d'habitants, cela peut avoir des conséquences lourdes. L'accroissement soudain de la population peut peser fortement sur les services publics et créer de l'inflation. D'un autre côté, l'arrivée de populations de migrants ou de réfugiés offre potentiellement de nouvelles opportunités économiques pour ces pays . Quoiqu'il en soit, les études sur le sujet sont rares et il est encore difficile de mesurer cet impact économique.

Référence N°15/ Mesurer l'impact économique des migrants et réfugiés.

ZETER Roger. 2012. Migrations forcées – Prévenir le déplacement – Revue Migrations Forcées n°41.
http://www.fmreview.org/fr/prevenir/zetter.html

La notion du 'fardeau que représente le réfugié' s'est fermement enracinée dans le vocabulaire politique des gouvernements et des acteurs humanitaires. De manière tout à fait compréhensible, les gouvernements soulignent les impacts négatifs et les coûts mais ceux-ci, alors même qu'ils sont indéniables et bien documentés, ne constituent qu'une partie du tableau.

Il y a trente ans ICARA 1 (Conférence internationale sur l'assistance aux Réfugiés en Afrique tenue en 1981) et ICARA 2 (1984) soulignaient la 'charge' économique que les réfugiés représentent pour leurs hôtes : en imposant des coûts supplémentaires sur des budgets d'assistance publique et sociale déjà surchargés, en mettant un frein à la croissance économique, en faussant les marchés, en causant des dégradations environnementales et en soumettant des pays déjà fragilisés et touchés par des conflits à des pressions politiques supplémentaires. Par ailleurs, les réfugiés apportent

[4] Voir le site www.theeastafrican.co.ke, consulté le 22 octobre 2010.

également des avantages ainsi qu'un potentiel de développement – sous la forme par exemple, de nouvelles compétences et, par-dessus tout, grâce à une expansion de la consommation de nourriture et de biens comme des matériaux de construction, qui stimule la croissance économique d'accueil. Il se peut qu'au cours de la même période la communauté d'accueil bénéficie de programmes d'assistance sous la forme d'infrastructures et de services sociaux procurés par les agences qui répondent aux besoins des réfugiés.

Étonnamment, l'absence d'une évaluation détaillée des impacts et des coûts des réfugiés (ou des PDI) reste une lacune majeure dans l'arsenal des outils humanitaires. Les donateurs ont rarement l'occasion d'analyser les rendements économiques de leur programme et projet 'd'investissement' qui au niveau mondial représente tout de même environ 8,4 milliards de $US par année, en ne tenant compte que des pays du CAD de l'OCDE. Lorsqu'il y a une évaluation – et cela est rare, il s'agit habituellement d'une évaluation descriptive et toujours incomplète – les gouvernements ont tendance à estimer les impacts et les coûts sur les communautés d'accueil, alors que les donateurs et les ONG se concentrent sur les résultats de leurs projets de développement de compétences et de génération de revenus ou sur le soutien aux moyens d'existence des réfugiés remis en espèces ou en bons. Ni l'une ni l'autre approche ne fournit un bilan cumulé micro et macroéconomique des impacts fiscaux et des coûts, et les méthodes quantitatives ainsi que les données empiriques brillent par leur absence.

Il est curieux de constater que les économistes ont largement négligé ces défis politiques et conceptuels importants en contraste avec les innombrables études qualitatives que les sociologues et les anthropologues ont menées sur les moyens d'existence des réfugiés. Dans l'ensemble, il est habituellement avancé que les 'coûts' imposés par les réfugiés sur leurs hôtes – hausse des prix de la nourriture et des marchandises, diminution des taux locaux de rémunération du travail, augmentation de la dégradation environnementale – compensent les autres avantages micro et macroéconomiques.

Le problème à ce jour reste l'absence d'un cadre de travail complet accompagné d'outils analytiques adaptés et de méthodologies systématiques afin de fournir une base de connaissances permettant d'évaluer quels sont les 'vainqueurs' et les 'perdants', et de développer des politiques propres à répondre à ces impacts réels ou potentiels.

Référence N°16/ Un impact économique conséquent

Banque européenne pour la reconstruction et le développement (Berd). 2015. Regional Economic Prospects in EBRD Countries of Operations, pp.9.

http://static.latribune.fr/520065/regional-economic-prospects-in-ebdr-countries-of-operations-november-2015.pdf

The refugee crisis has affected the region's economies in a number of ways. The "frontline" countries – those immediately bordering the conflict zone in Syria and Iraq – saw a massive influx of refugees. Turkey is estimated to be hosting 2.5 million refugees, while in Jordan they account for almost one-fifth of the population. This massive influx has strained public services, government finances and labour markets.

Recent analysis of Turkey's labour markets finds that the inflow of refugees, who overwhelmingly do not have work permits, results in

a displacement of informal, low- educated, mostly female Turkish workers, primarily in agriculture. As low-income Turkish workers drop out of the formal labour force, the average wage recorded in the formal sector seems to rise. The influx of refugees seems to have also bolstered the school attendance, particularly among young women, who dropped out of the labour force.

The longer-term macroeconomic impact of refugee influx on the recipient economies may depend on their contribution to productive activities. If refugees contribute productively to the labour market, their impact might be growth-positive, albeit challenging for certain cohorts of domestic workers, as labour competition rises. If, however, refugees do not productively contribute to labour market, they are likely to put a burden on public expenditure, while at the same time dent public revenues through a rise in informal employment. In addition, their prolonged absence from the labour market will further diminish their existing labour skills.

Référence N°17/ Un facteur de développement local ?

IRD. 2015. Sciences au Sud – Le journal de l'IRD – n°77 : Camps et réfugiés : un monde de transformations.
goo.gl/xSWehd

A l'opposé des idées reçues, l'installation d'un camp de réfugiés n'est pas nécessairement un funeste présage pour sa région d'accueil. Dans la durée, loin d'être des fardeaux, ces structures peuvent être la source d'une certaine prospérité à l'échelle locale », explique la politiste Hélène Thiollet. Récipiendaires d'une aide internationale substantielle, les camps contribuent à l'économie en créant des services et des infrastructures, des « biens publics » inexistants auparavant. Ils peuvent même devenir des pôles structurants de l'activité économique et commerciale, apportant main d'œuvre, consommation, circulation transnationale de biens, de fonds et de personnes. La présence de réfugiés génère donc aussi des externalités positives, dont l'impact rayonne sur toute la zone, au-delà des limites d'un camp ou d'un quartier de déplacés. Et comme 86 % des réfugiés et déplacés le sont dans des pays du Sud, où les biens publics manquent souvent, ces subsides matériels et immatériels ont un poids significatif sur les régions concernées. Ainsi, les camps autour de Daadab au Kenya – la plus grosse concentration de réfugiés au monde – ont reçu 100 millions de dollars d'aide en 2010, suscitant sur place 25 millions $ d'échanges. « Le HCR, qui apporte assistance matérielle et protection juridique aux réfugiés, a adopté une politique délibérée visant à faire également bénéficier les populations locales de l'aide, précise la chercheuse. Le but est de limiter les tensions entre locaux et déplacés, de se garantir la bienveillance des autorités locales et nationales, en évitant d'instaurer des inégalités au profit des nouveaux venus ». Lorsque les réfugiés sont mieux lotis que leurs hôtes, la situation peut rapidement devenir explosive...

Concrètement, ce « co-développement » se traduit par l'accès des autochtones aux services offerts aux réfugiés, éducation, formation professionnelle, santé, infrastructures – des prestations destinées à rendre leurs bénéficiaires autonomes à terme. « Au nord-ouest de l'Ouganda, le HCR a installé les réfugiés sur des sites agricoles et joue un véritable rôle d'aménageur, en construisant routes, écoles et dispensaires dans une zone très dépourvue, note pour sa part le géographe Luc Cambrézy. Via les moyens de l'agence onusienne,

l'arrivée des réfugiés a directement contribué au désenclavement et au développement économique de la région et de ses habitants. » Au Soudan, où de nombreux Erythréens ont trouvé refuge depuis des décennies, l'implantation des camps à proximité de grands projets agricoles a permis de mettre en valeur une région où la main d'œuvre faisait défaut. « Pour autant, la question du lien entre réfugiés et développement ne se pose que pour les 30 % d'entre eux vivant dans les camps consolidés et ayant dépassé la phase d'urgence. Tous les autres, à 60 % installés dans les villes, sont intégrés dans la vie économique formelle et informelle de leur région d'accueil et participent à son fonctionnement », conclut Hélène Thiollet.

Bibliographie

Agier, Michel. 2002. Aux bords du monde, les réfugiés, Paris, Flammarion, 187 p.

Agier, Michel. 2015. De nouvelles villes : les camps de réfugiés. Les Annales de la recherche urbaine n° 91.

Agier, Michel. 2008. Gérer les indésirables. Des camps de réfugiés au gouvernement humanitaire, Paris, Flammarion, 350 p (traduction anglaise : Managing the Undesirables. Refugee Camps and Humanitarian Government, Cambridge, Polity Press, 300 p., 2010).

Agier, Michel. 2014. Un monde de camps, (avec la collaboration de Clara Lecadet), Paris, Éditions de La Découverte.

Anirudh, Sriram et Prakash. 2014. Slum types and adaptation strategies: Identifying policy-relevant differences in Bangalore. *Environment and Urbanization*, vol. 26, n° 2, p. 568 à 585.

Awumbila, M. 2014 Linkages between Urbanization, Rural-Urban Migration and Poverty Outcomes in Africa.

Banque Mondiale. 2016. Migration and development – A role for the World Bang Group. Version numérique. http://pubdocs.worldbank.org/en/468881473870347506/Migration-and-Development-Report-Sept2016.pdf

Cambrézy, Luc. 1998. Une enquête chez des réfugiés urbains : le cas des exilés rwandais à Nairobi. Autrepart, 1998, (5), p. 79-93.

Cambrézy, Luc. 2001. Réfugiés et exilés, crise des sociétés, crise des territoires. Editions des Archives Contemporaines.

Chagnollaud, Fanny. 2016. Urbanisation informelle par l'autogestion au Pérou. L'invention d'une culture andine urbaine à Ayacucho. L'Harmattan.

Corbet, Alice. 2014. Dynamiques d'encampement : comparaison entre un camp formel et un camp informel en Haïti , Cultures & Conflits 1/2014 (n° 93)

Den Otter, Vera. 2006. Demandeurs d'asile et réfugiés en milieu urbain. Forces Migration Revue n°28.

Doraï, Kamel. 2008. «Les Palestiniens en / hors camps. Formes sociales, Pratiques des interstices», Asylon, n°5, sept. 2008.

Doraï, Kamel, Nicloas Puig. 2012. L'urbanité des marges : migrants et réfugiés dans les villes du Proche-Orient, Paris-Beyrouth.

Gemenne, François, Dina Ionesco, Daria Mokhnacheva. 2016. Atlas des migrations environnementales. Presses de SiencesPo.

Hoang. Truong et Dinh. 2013. Urban poverty in Vietnam – a view from complementary assessments.

http:// pubs.iied.org/pdfs/10633IIED.pdf

Kibreab, Gaim. 1996. Eritrean and Ethiopian Urban Refugees in Khartoum: What the Eye Refuses to See. African Studies Review Vol. 39, No. 3 (Dec., 1996), pp. 131-178

Lassailly-Jacob, Véronique. 2009. Réflexions autour des migrations forcées en Afrique sub-saharienne. sous la dir. de Céline Yolande Koffie-Bikpo. Université de Cocody, Abidjan.

Lavergne, Marc. 2005. Le Darfour : éléments pour l'analyse géographique d'une guerre civile en milieu Sahélien. Pro-Asile, n°12, 2005, pp. 17-19.

Malkki, Liisa. 1995. Refugees and Exile: From "Refugee Studies" to the National Order of Things. Annual Review of Anthropology Vol. 24: 495-523.

Oesch, Lucas. « L'amélioration des conditions de vie dans les camps de réfugiés palestiniens à Amman ou la dé-théâtralisation de l'urbanisme jordanien », *Articulo - Journal of Urban Research*.

OIM (Organisation internationale pour les migrations). 2015. Les migrants et les villes : de nouveaux partenariats pour gérer la mobilité. 213 p.

Pérouse de Monclos, Marc-Antoine. 1998. Nairobi : des étrangers en la ville : quelle assimilation urbaine pour les réfugiés immigrés en Afrique ? Les Cahiers de l'IFRA, 1998, (10)p. 7-40.

United Nations Department of Economic and Social Affairs (UN DESA). 2014. World Urbanization Prospects, The 2014 Revision: Highlights. United Nations, New York. Available from : http://esa.un.org/unpd/wup/Highlights/WUP2014-Highlights.pdf

UNHCR. 2016. Global Trends – Forced Displaced in 2015. Version numérique. http://www.unhcr.org/576408cd7.pdf.

UNHCR. 2016. Policy on alternatives to camps. Version numérique. http://www.unhcr.org/protection/statelessness/5422b8f09/unhcr-policy-alternatives-camps.html

Rigg, Nguyen et Luong. 2014. The Texture of Livelihoods: Migration and Making a Living in Hanoi, The Journal of Development Studies, vol. 50, n° 3, p. 368 à 382.

Vivet Jeanne. 2012. Déplacés de guerre dans la ville - La citadinisation des deslocados à Maputo (Mozambique). Ifas.

Wihtol de Wenden, Catherine. 2011. Les flux migratoires légaux et illégaux. Ceriscope Frontièreses, Sciences Po - CERI, pp.1-8, 2011.